



**Parlement francophone bruxellois**  
**(Assemblée de la Commission communautaire française)**

Session 2009-2010

---

Séance plénière du vendredi 4 décembre 2009

---

**Compte rendu**

**Sommaire**

Pages

*Séance plénière: matin*

<i>Excusés</i> .....	4
<i>Ordre du jour</i> .....	4
<i>Communications</i>	
<i>Préfiguration des résultats pour l'année 2008 de la Commission communautaire française</i> .....	4
<i>Questions écrites</i> .....	4
<i>Arrêtés de réallocation</i> .....	4
<i>Décès de S.A.R. le Prince Alexandre de Belgique</i> .....	4
<i>Prise en considération</i> .....	4
<i>Examen des projets et des propositions</i>	
<i>Proposition de modification du statut du personnel du Parlement francophone bruxellois</i>	
<i>Discussion générale</i> .....	5
<i>(Orateur: M. Michel Colson)</i>	
<i>Examen de l'article unique</i> .....	

Interpellations

- *L'apprentissage du français et le rôle des parents*  
de M. Mohamed Daïf  
  
à M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement.....5  
  
(Orateurs: MM. Mohamed Daïf, Christos Doulkeridis, ministre-président)
  
- *Le degré d'attente des objectifs du Plan bruxellois pour l'alphabétisation et les effets multiplicateurs attendus du Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes*  
de Mme Céline Fremault  
  
à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale .....7  
  
(Orateurs: Mmes Céline Fremault, Anne Herscovici, M. Emir Kir, ministre)
  
- *La coordination de la formation et de l'emploi aux fins de réduire le nombre de fonctions critiques*  
de Mme Gisèle Mandaila  
  
à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle et permanente,  
et à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle .....9
  
- *La programmation de l'offre de services*  
de M. Jacques Morel  
  
à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé  
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille .....9  
  
(Orateurs: MM. Jacques Morel, Benoît Cerexhe, ministre)
  
- *Le contrôle de la consommation d'alcool à l'occasion des 3<sup>e</sup> mi-temps sportives*  
de M. Serge de Patoul  
  
à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé  
et à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.....10  
  
(Orateurs: MM. Serge de Patoul, Emir Kir et Benoît Cerexhe, ministres)
  
- *L'élaboration d'une cartographie des écoles accessibles pour les enfants handicapés*  
de Mme Nadia El Yousfi  
  
et interpellation jointe  
  
*L'accessibilité de l'information en matière de handicap*  
de M. Ahmed El Ktibi  
  
et interpellation jointe  
  
*L'intégration des enfants porteurs d'un handicap en milieu d'accueil*  
de M. Joël Riguelle  
  
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées .....12  
  
(Orateurs: Mme Nadia El Yousfi, MM. Ahmed El Ktibi, Joël Riguelle, Serge de Patoul,  
Mmes Dominique Braeckman, Evelyne Huytebroeck, ministre)
  
- *Manque de places dans les centres de jour et d'hébergement*  
de Mme Fatiha Saïdi  
  
et interpellation jointe  
  
*Mise en œuvre de la résolution relative aux structures d'accueil et à l'autonomie des personnes handicapées votée par le Parlement francophone bruxellois en juin 2007*  
de M. Joël Riguelle  
  
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.....17  
  
(Orateurs: Mme Fatiha Saïdi, MM. Joël Riguelle, Michel Colson, Mmes Dominique Braeckman,  
Evelyne Huytebroeck, ministre)

▪ <i>Le transport scolaire des enfants fréquentant l'enseignement spécialisé</i> <i>de Mme Isabelle Molenberg</i>	
<i>et interpellation jointe</i>	
<i>Le type de véhicule utilisé pour assurer le transport scolaire des personnes fréquentant l'enseignement spécialisé</i> <i>de M. André du Bus de Warnaffe</i>	
<i>à M. Emir Kir, ministre en charge du Transport scolaire.....</i>	<i>23</i>
<i>(Orateurs: Mme Isabelle Molenberg, MM. André du Bus de Warnaffe, Aziz Albishari, Emir Kir, ministre)</i>	
<i>Ordre des travaux.....</i>	<i>26</i>
<i>Questions orales</i>	
▪ <i>Le mal de dos</i> <i>de M. Jacques Brotchi</i>	
<i>à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.....</i>	<i>27</i>
<i>(Orateurs: MM. Jacques Brotchi, Benoît Cerexhe, ministre)</i>	
▪ <i>Vacance du poste de directeur d'administration à la direction d'administration de l'Enseignement</i> <i>et de la Formation professionnelle</i> <i>de Mme Françoise Schepmans</i>	
<i>à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique.....</i>	<i>28</i>
<i>(Orateurs: Mme Françoise Schepmans, M. Benoît Cerexhe, ministre)</i>	
▪ <i>La fermeture d'une maison de repos</i> <i>de M. Michel Colson</i>	
<i>à M. Emir Kir, ministre en charge de la Famille.....</i>	<i>28</i>
<i>(Orateurs: MM. Michel Colson, Emir Kir, ministre)</i>	
<i>Séance plénière: après-midi</i>	
<i>Interpellations (suite)</i>	
▪ <i>La lutte contre les violences conjugales</i> <i>de Mme Gisèle Mandaila, représentée par Mme Françoise Schepmans</i>	
<i>et interpellation jointe</i>	
<i>La lutte contre les violences faites aux femmes</i> <i>de Mme Fatiha Saïdi</i>	
<i>et interpellation jointe</i>	
<i>La mise en place d'un numéro vert s'adressant aux femmes victimes de violences et à leurs proches</i> <i>de Mme Fatoumata Sidibé</i>	
<i>à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.....</i>	<i>30</i>
<i>(Orateurs: Mmes Françoise Schepmans, Fatiha Saïdi, Fatoumata Sidibé, MM. Pierre Migisha,</i> <i>Emir Kir, ministre)</i>	
<i>Vote réservé</i>	
<i>sur la proposition de modification du statut du personnel du Parlement francophone bruxellois.....</i>	<i>37</i>
<i>Clôture .....</i>	<i>37</i>
<i>Annexes.....</i>	<i>38</i>

Séance plénière: matin

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h36.

*Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito  
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 20 novembre 2009  
est déposé sur le Bureau)*

**Mme la Présidente.-** Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

**EXCUSÉS**

**Mme la Présidente.-** Ont prié d'excuser leur absence:

- M. Willem Draps, Mmes Cécile Jodogne, Gisèle Mandaila, en mission à l'étranger;
- Mme Caroline Persoons, pour raisons de santé;
- Mme Mahinur Ozdemir, M. Philippe Pivin.

**ORDRE DU JOUR**

**Mme la Présidente.-** Au cours de sa réunion du 27 novembre 2009, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 4 décembre 2009.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Je vous informe que Mme Gisèle Mandaila a reporté son interpellation concernant la coordination de la formation et de l'emploi aux fins de réduire le nombre de fonctions critiques et que M. Philippe Pivin a retiré son interpellation concernant la crise économique à Bruxelles et le rôle de l'Observatoire de la Santé et du Social.

L'interpellation de Mme Mandaila concernant la lutte contre les violences conjugales sera développée par Mme Françoise Schepmans, présidente du groupe MR et ce, en application de l'article 84.7 § 3 du Règlement.

La parole est à Mme Anne Herscovici.

**Mme Anne Herscovici (Ecolo)-** Je voulais simplement suggérer que lorsque des parlementaires sont absents et ne développent pas leurs interpellations, nous soyons prévenus la veille. Pour l'organisation du travail de chacun, cela me semble plus simple et correct.

**Mme la Présidente.-** Excellente suggestion venant d'un groupe politique qui souhaitait s'insérer dans une interpellation.

M. le greffier qui est assis derrière moi me communique qu'il s'agirait d'une modification tout à fait pratique de nos procédures. Cela rendrait justice à ceux qui ont travaillé.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

**COMMUNICATIONS**

**PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS POUR L'ANNÉE 2008  
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

**Mme la Présidente.-** Je vous informe que la Cour des Comptes a dressé un rapport sur la préfiguration des résultats de l'exécution du budget pour l'année 2008 de la Commission communautaire française.

Celui-ci a fait l'objet d'un examen en commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduares. Le rapport de la commission vous a été adressé.

**QUESTIONS ÉCRITES**

**Mme la Présidente.-** Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Benoît Cerexhe.

**ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION**

**Mme la Présidente.-** Par courrier du 20 novembre 2009, le gouvernement a fait parvenir au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, trois arrêtés de réallocation.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

**DÉCÈS DE S.A.R. LE PRINCE ALEXANDRE DE BELGIQUE**

**Mme la Présidente.-** Au nom du Parlement francophone bruxellois, j'ai présenté mes condoléances au Roi Albert II à l'occasion du décès du Prince Alexandre de Belgique.

**PRISE EN CONSIDÉRATION**

**Mme la Présidente.-** L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à interdire le port de signes convictionnels au sein des services du Collège de la Commission communautaire française et des organismes d'intérêt public qui en dépendent, déposée par MM. Didier Gosuin, Vincent De Wolf et par Mmes Viviane Teitelbaum, Fatoumata Sidibé [11 (2009-2010) n° 1].

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Si le Parlement est d'accord, la proposition est envoyée en commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduares.

## EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION DE MODIFICATION DU STATUT DU PERSONNEL DU  
PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS*Discussion générale*

**Mme la Présidente.-** L'ordre du jour appelle la discussion générale sur la proposition de modification du statut du personnel du Parlement francophone bruxellois [10 (2009-2010) n° 1].

La discussion générale est ouverte.

La parole est au rapporteur, M. Michel Colson.

**M. Michel Colson (MR).-** La modification du cadre qui nous est soumise aujourd'hui a été initiée par le Bureau qui a présidé aux destinées de notre Parlement sous la législature précédente et auquel le Bureau actuel s'est rallié sans difficulté.

Cette modification tient compte de l'expérience passée, de l'évolution du travail et des techniques disponibles pour le réaliser. Elle s'inscrit aussi dans la perspective de l'installation de la présidence et du greffe de notre Parlement dans ses futurs locaux de la rue du Lombard.

L'expérience montre que le greffe peut fonctionner avec un nombre réduit d'agents de niveau A. Il est dès lors proposé de faire passer ce nombre de douze à dix agents. Pour les niveaux B et C, il est également nécessaire d'adapter le cadre à la réalité des services, de spécialiser certains emplois et de tenir compte des besoins futurs. A cet égard, il va de soi que le Bureau ne déclarera les emplois vacants que lorsque la mise à disposition du bâtiment sera effective.

La modification du cadre a été adoptée à l'unanimité des deux Bureaux successifs et je suggère donc à notre Parlement d'approuver cette proposition.

**Mme la Présidente.-** La discussion générale est close.

*Examen de l'article unique*

**Mme la Présidente.-** Nous passons à l'examen de l'article unique.

Dans le statut du personnel des services permanents de l'Assemblée, l'annexe I est remplacée par:

"ANNEXE I - CADRE DU PERSONNEL (\*)

Niveau A	
Attachés	10
<b>Total</b>	<b>10</b>
Niveau B1	
Assistants	(2) 5
Secrétaire	1
<b>Total</b>	<b>6</b>
Niveau B2	
Rédacteurs ou techniciens	2
<b>Total</b>	<b>2</b>
Niveau C	
Huissiers, huissiers-chauffeurs ou téléphonistes	4
Préposés à la distribution des boissons et à l'entretien	2
<b>Total</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	<b>24</b>

(\*) Cadre du personnel adopté par le Bureau du 30 octobre 2009

(2) Dont 1 informaticien, 1 gradué en comptabilité et 1 assistant de direction chargé du secrétariat du greffier. "

**Mme la Présidente.-** Il n'y a pas d'amendement.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article est adopté.

Le vote sur l'ensemble de la proposition aura lieu à l'heure convenue.

## INTERPELLATIONS

**Mme la Présidente.-** L'ordre du jour appelle les interpellations.

## L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ET LE RÔLE DES PARENTS

## DE M. MOHAMED DAÏF

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

**Mme la Présidente.-** Cette interpellation a été recentrée sur les compétences de la Commission communautaire française, conformément à la décision du Bureau élargi.

La parole est à M. Mohamed Daïf.

**M. Mohamed Daïf (PS).-** La maîtrise correcte de la langue d'enseignement permettant simplement aux élèves de saisir les savoirs dispensés par leurs enseignants est un préalable indispensable, un socle sur lequel notre enseignement doit pouvoir s'appuyer. Partir de cette évidence, c'est avant tout constater que notre enseignement demeure terriblement inégalitaire alors qu'au contraire il devrait être la matrice d'une vision plus égalitaire et plus solidaire de notre société.

Il est indéniable que tout retard dans la maîtrise du français entraîne de lourdes conséquences sur le reste du cursus scolaire des élèves. C'est particulièrement vrai pour les élèves d'origine étrangère.

La remédiation immédiate est l'une des pistes pour résoudre ce problème. D'autres pistes peuvent également être évoquées notamment dans l'indispensable collaboration entre école et famille. Je ne reviendrai pas ici sur tous les mécanismes de reproduction des inégalités et sur la place importante de la culture parentale dans le parcours scolaire des enfants. Nous connaissons et partageons tous ces constats, du moins je l'espère.

Ainsi, il me paraît fondamental de devoir insister sur la dimension parentale du problème de l'apprentissage du français. Dans les familles allochtones, le fossé qui peut séparer l'école de la culture familiale est parfois tel que les enfants se trouvent totalement démunis, tenaillés entre deux mondes qui s'ignorent et ne se comprennent que trop rarement. Que dire alors lorsque les parents ne maîtrisent que trop peu ou pas du tout la langue de l'école?

Je pense que les efforts en faveur de l'apprentissage du français par les élèves allochtones porteront d'autant plus leurs fruits si les parents sont intégrés à cette dynamique. Je souhaiterais vous poser les questions suivantes.

Avez-vous, en tant que pouvoir organisateur, alerté la Communauté française sur les difficultés d'apprentissage du français que connaissent principalement les élèves d'origine étrangère à Bruxelles?

Quelles pourraient être les actions concrètes que la Commission communautaire française pourrait développer pour répondre à ces

problèmes spécifiques à Bruxelles, sachant qu'il s'agit de compétences qui appartiennent en propre à la Communauté française?

Quelles initiatives comptez-vous prendre en concertation avec la Communauté française pour sensibiliser les parents à l'apprentissage du français?

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Christos Doulkeridis.

**M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement.**- Monsieur Daïf, je vous rejoins sur les constats posés dans le développement de votre interpellation. La maîtrise de la langue française est une compétence essentielle parce qu'elle constitue une clé indispensable pour accéder aux autres apprentissages et comprendre le monde qui nous entoure. Il s'agit donc d'un outil d'intégration indispensable pour fournir à nos enfants la chance de s'insérer dans notre société dans les meilleures conditions.

Or, de nombreuses études l'attestent, cet objectif prioritaire est loin d'être atteint avec des conséquences parfois très lourdes dans le cursus d'un élève, telles qu'une orientation inappropriée vers l'enseignement spécialisé. Si la situation en Communauté française est globalement inquiétante, elle l'est encore plus en Région de Bruxelles-Capitale où, pour rappel, plus d'un enfant sur deux qui naît aujourd'hui a une mère d'origine étrangère.

En effet, plusieurs études démontrent qu'il existe à Bruxelles une proportion anormalement forte d'enfants dont la langue maternelle n'est pas le français dans l'enseignement spécial. Elles confirment la tendance à la surreprésentation des élèves d'origine étrangère dans l'enseignement technique et professionnel puisque 80% des parents de ces élèves sont d'origine étrangère. D'autres chiffres démontrent également que la situation à Bruxelles en matière d'enseignement est pire que dans les deux autres Régions du pays. Ainsi, on constate que 19,2% des 18-24 ans et 26% des 25-34 ans ont quitté prématurément l'école ou n'ont pas suivi de formation et ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur contre 12,6% en Flandre et 16,3% en Wallonie.

Au vu de ces différents constats, et conscient de l'enjeu de la formation de nos jeunes, le Gouvernement francophone bruxellois prend ses responsabilités et compte développer des outils adéquats afin de renforcer l'apprentissage du français et du français langue étrangère. Dans une dynamique de complémentarité avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant, la Commission communautaire française mène actuellement des actions de soutien et d'accompagnement scolaires avec un accent particulier sur les aides spécifiques aux adolescents.

Dans le cadre de la problématique globale de l'accueil des personnes, la Commission communautaire française mettra l'accent durant cette législature sur le renforcement et la mise en place de modules d'apprentissage de la langue française. Cette question sera également l'un des axes de travail de la future conférence interministérielle social-santé bruxelloise. De plus, comme déjà évoqué ici à plusieurs reprises, l'année 2009 a été marquée par une nouvelle étape dans le renforcement du dispositif d'alphabétisation en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, le 9 janvier de cette année, le Parlement a adopté un décret modifiant le décret de 2004. Ce nouveau décret a, en plus de quelques aménagements techniques, jeté les bases pour la création d'un centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français langue étrangère.

Tout sera mis en oeuvre pour que ce centre puisse exercer ses missions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Par ailleurs, le Gouvernement francophone bruxellois agira sur cette problématique de manière concertée avec la Communauté française, laquelle, comme vous le savez, dispose de leviers importants que ce soit en matière de formation initiale ou continuée des enseignants ou encore de moyens pédagogiques et humains mis à la disposition des écoles. Ce point a été considéré comme prioritaire lors des négociations pour les formations des gouvernements communautaires et régionaux. Compte tenu des majorités communes, il a été possible de faire valoir la spécificité bruxelloise lors de la constitution du Gouvernement de la Communauté française. J'y ai participé personnellement. L'ensemble des acteurs autour de la table a reconnu l'importance et la spécificité bruxelloise par rapport à la problématique que vous avez soulevée. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour d'un gouvernement conjoint entre la Commission communautaire française, la Région et la Communauté française, que les entités ont décidé de tenir régulièrement à partir du mois de janvier.

Le Gouvernement francophone bruxellois interpellera également le pouvoir fédéral, lequel est compétent pour fixer l'âge de l'obligation scolaire. Les études montrent en effet que l'échec scolaire apparaît dès le début de la scolarité obligatoire.

Dès l'entrée dans le primaire, certains enfants souffrent déjà d'un handicap scolaire car ils ne remplissent pas les conditions préalables à l'apprentissage que sont les acquisitions psychomotrices, socio-affectives et langagières. Or, il apparaît que les enfants acquièrent en maternelle des connaissances essentielles pour leur futur cursus scolaire.

L'obligation d'être inscrit et de fréquenter un établissement scolaire avant la première primaire permettrait de déceler de manière précoce les difficultés rencontrées par certains et d'y remédier le plus tôt possible et de manière efficace.

Pour conclure, la question de l'apprentissage du français ne relève pas uniquement de mes compétences liées à l'enseignement. Notre réseau est restreint et ne compte qu'une école d'enseignement fondamental en outre spécialisé. Toutefois, en tant que ministre-président chargé de coordonner les politiques du gouvernement et de renforcer les synergies avec les autres niveaux de pouvoir, j'y suis très attentif. En effet, elle exige que soient menées des actions touchant l'enseignement et la cohésion sociale ainsi que des actions liées à la lutte contre la pauvreté.

Il s'agit d'un axe prioritaire de notre accord de majorité. Toutefois, le Gouvernement de la Communauté française devra prendre ses responsabilités car il dispose de bien davantage de moyens pour résoudre ce problème même si cela ne nous décharge pas de nos responsabilités. C'est dans la concertation que nous pourrions mener une action efficace.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Mohamed Daïf.

**M. Mohamed Daïf (PS).**- Je remercie le ministre pour sa réponse très complète. Il semble parfaitement conscient de cette problématique. J'entends qu'il dégagera tous les moyens disponibles pour, avec la Communauté française, sensibiliser les parents à inscrire leurs enfants en maternelle de manière plus précoce et, avec le gouvernement fédéral, lutter contre l'absentéisme.

Je note que des efforts seront également consentis pour l'apprentissage du français par les adultes. Les parents jouent en

effet un rôle primordial dans l'apprentissage du français et l'éducation des enfants.

Je reviendrai sur les résultats de ces concertations avec la Communauté française et le pouvoir fédéral.

**Mme la Présidente.-** L'incident est clos.

**LE DEGRÉ D'ATTEINTE DES OBJECTIFS  
DU PLAN BRUXELLOIS POUR L'ALPHABÉTISATION ET  
LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS DU CENTRE RÉGIONAL  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALPHABÉTISATION  
ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS POUR ADULTE**

**DE MME CÉLINE FREMAULT**

**À M. CHARLES PICQUÉ,  
MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE**

**Mme la Présidente.-** M. Emir Kir répondra à l'interpellation.

La parole est à Mme Céline Fremault.

**Mme Céline Fremault (cdH).-** Comme vous le savez, par diverses compétences et à différents niveaux de pouvoir, notre pays participe notamment sur le plan international à divers programmes de lutte contre l'analphabétisme. Il est donc tout à fait logique et cohérent que nous puissions nous donner les moyens humains et financiers ainsi que les structures au niveau bruxellois pour sortir un certain nombre de nos concitoyens de ce gouffre de la non-lecture et éviter que les autres n'y tombent.

En janvier dernier, nous avons marqué notre accord au sein de ce Parlement en votant un projet de décret modifiant le décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale, pour des raisons évidentes. Au-delà des aspects techniques pour modifier un certain nombre de points dans le décret, il y avait de manière sous-jacente la nécessité et le souci de développer les apprentissages de base pour les adultes peu ou pas scolarisés. Un certain nombre de questions se posent qui peuvent paraître banales aujourd'hui mais dont les enjeux sont essentiels.

Quel travail peut-on encore exercer sans avoir affaire à un minimum de connaissances en matière de texte? Comment se déplacer dans une ville ou s'orienter dans nos hôpitaux si on ne sait pas lire? Comment participer, accéder à diverses formes de sociabilité, s'ouvrir au dialogue et à la compréhension des enjeux citoyens et culturels sans parler la langue majoritaire à Bruxelles?

Le développement de l'alphabétisation est donc un impératif. Il est aussi une exigence humaine à Bruxelles où l'on trouve un taux d'immigration élevé auquel il convient d'ajouter tous ceux qui, malgré la scolarité gratuite et obligatoire depuis 1921, continuent à passer entre les mailles du filet ou désapprennent.

Voilà pourquoi, nous vous avons fait part en janvier dernier d'un certain nombre d'interrogations et de réserves à ce propos. Nous tenions surtout à attirer votre attention sur le défi que représente encore aujourd'hui l'alphabétisation malgré un énorme travail associatif et militant commencé depuis des décennies et qui se poursuit encore au quotidien avec détermination. En changeant le décret, nous souhaitons que cette volonté politique soit accompagnée par des critères dits "de performances". Le cdH vous a interrogé quelques fois sur l'évaluation des dispositifs existants.

J'espérais donc lire, dans les dispositions liées à l'exercice des missions du fameux centre mis en place et dans l'annexe nous informant sur le modèle d'appel à candidatures, des options qui

pouvaient nous assurer des adaptations prospectives et innovantes pour développer l'alphabétisation et l'apprentissage du français. Je ne vous cache pas une certaine déception quand je relis l'ensemble des missions puisque les termes de référence du centre sont pour ainsi dire similaires à ceux du Plan bruxellois pour l'alphabétisation. Je n'en reprendrai pas ici la liste que vous connaissez déjà.

Ce cadre reprend les mêmes attributs que l'opérateur "assembleur" existant à Bruxelles sans les dépasser. La force motrice de changement et de résultats du nouveau dispositif n'est pas, à mes yeux, flagrante. Je voudrais dès lors vous demander comment le milieu récepteur va assimiler ce changement et si ce nouveau dispositif dont les missions font double emploi n'est pas de trop. Dans une Région qui foisonne d'associations d'alphabétisation, seule une a répondu à l'appel à candidatures et sera donc *de facto* désignée comme porteuse de ce plan. Cette candidature unique doit nous porter à nous interroger quant au dynamisme du secteur.

Au-delà des aménagements techniques du décret qui étaient souhaitables, en quoi et comment le nouveau centre supplée-t-il le Plan bruxellois pour l'alphabétisation? Quel est aujourd'hui l'impact de ce plan mis en route en 2002? Quelle est sa valeur ajoutée? A-t-on vérifié le taux de réalisation de ses objectifs? Quels sont les progrès significatifs accomplis malgré le taux constant d'analphabétisme à Bruxelles? Quels sont les effets multiplicateurs attendus? Quels sont les objectifs cibles, les indicateurs cibles du centre régional et les résultats attendus d'ici cinq ans? Quel est le cahier des charges précis, c'est-à-dire les objectifs, les critères d'évaluation, les modalités d'exécution, de planification, le chronogramme?

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Anne Herscovici.

**Mme Anne Herscovici (Ecolo).-** Au nom du groupe Ecolo, je voudrais dire que l'analphabétisme et la méconnaissance d'une langue n'ont pas grand-chose en commun comme de très nombreux francophones non bilingues le savent. Les méthodes pédagogiques sont extrêmement différentes dans l'un et l'autre cas. Cela étant dit, nous savons que pour une part de l'immigration populaire, il s'agit à la fois de lutter contre l'analphabétisme et l'ignorance d'une de nos langues nationales.

Ce qui est en jeu, c'est l'accueil, l'accompagnement et l'intégration de cette immigration populaire. L'intégration, c'est bien plus complexe qu'une simple opération d'apprentissage du vocabulaire et de règles de grammaire. Il ne s'agit pas seulement de connaître des mots, il faut aussi comprendre la société dans laquelle on vit, ses mots de passe, ses codes et ses règles. L'arrivée dans un pays parfois très différent du sien dans un contexte précaire est souvent très fragilisante et mérite un accompagnement sur mesure. C'est essentiel pour la dignité et l'émancipation des personnes. C'est essentiel aussi pour une scolarisation réussie.

Je voudrais faire, au nom du groupe Ecolo, un plaidoyer pour une politique publique d'accueil cohérente et lisible à l'échelle de notre Région qui garantisse un accès égal aux dispositifs pour tous les primo-arrivants. Ces derniers disposent en Région de Bruxelles-Capitale d'un très sympathique bric-à-brac. Or, ils sont rarement spécialistes de nos complexités institutionnelles, ils en ignorent encore tout le charme. Pour sympathique que soit ce bric-à-brac, pour compétents que soient les travailleurs qui y mettent beaucoup d'énergie, il ne garantit pas un accès équitable à tous.

C'est au hasard de leur parcours et de leurs rencontres que les primo-arrivants s'adressent ou seront adressés à un service financé par la Commission communautaire française, parfois par la Commission communautaire commune et parfois par la Communauté flamande. C'est aussi trop souvent qu'ils resteront à l'écart de tout dispositif d'aide, puisqu'aucune information structurée et systématique n'est organisée à leur intention. Notre responsabilité est d'assurer une logique d'égalité d'accès aux dispositifs indépendamment de la commune de résidence.

Le CIRE (Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et étrangers) comme le Centre pour l'égalité des chances ou le CBAI (Centre bruxellois d'action interculturelle) ont largement illustré cette nécessité d'une politique publique en la matière.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Emir Kir.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.**- Je vous lis la réponse de M. Picqué qui ne pouvait être présent parmi nous ce matin.

Le Plan bruxellois pour l'alphabétisation (PBA) a été approuvé par le Gouvernement régional et par le Gouvernement de la Commission communautaire française en mai 2002. Il visait à augmenter les capacités d'accueil en alphabétisation de 2.000 places supplémentaires entre 2002 et 2005. L'objectif était de passer de 4.200 personnes inscrites dans des cours d'alphabétisation fin 2001 à plus de 6.000 personnes fin 2004.

En réalité, ce sont plus de 7.700 personnes qui ont participé à des actions d'alphabétisation dans le courant de l'année scolaire 2004-2005. Il s'agit de l'effet conjugué du PBA et du développement général de l'alphabétisation dans la Région.

"Lire et écrire Bruxelles" est le maître d'oeuvre de ce plan. L'association assure une fonction de coordination générale, de centre de ressources - sur les plans administratif, pédagogique et de recherche-développement - et de mise en oeuvre générale du PBA. L'association organise la mise en oeuvre locale du projet dans six zones couvrant toutes les communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le PBA continue de produire ses effets et le nombre d'apprenants liés à celui-ci est en croissance constante. Ainsi, le nombre d'apprenants liés à ce plan est passé à 2.084 personnes en 2007 et à 2.400 personnes en 2008. Dans le même temps, le nombre d'heures dispensées est passé à 774 heures par semaine en 2007 et à 871 heures par semaine en 2008.

L'évaluation des progrès réalisés en termes d'alphabétisation de la population bruxelloise n'est pas chose aisée. En effet, pour réaliser cet exercice, il y a lieu de tenir compte d'un certain nombre de préalables. Il faut d'abord définir ce que l'on entend par "savoir lire et écrire", soit avoir atteint un niveau que l'on peut estimer être celui de fin des études primaires. Il faut aussi prendre conscience à titre de comparaison du temps scolaire consacré à l'apprentissage du français par les enfants francophones immergés dans un bain linguistique en français depuis leur naissance avant d'atteindre les compétences en français du certificat d'études de base.

Il faut enfin tenir compte de la capacité d'organisation de l'offre d'alphabétisation par les opérateurs de l'alphabétisation à Bruxelles. Chacun conviendra que l'évaluation du dispositif

repose sur des éléments quantitatifs et que l'analyse qualitative s'avère plus complexe.

En ce qui concerne les questions relatives au nouveau dispositif prévu dans le décret relatif à la cohésion sociale, le ministre voudrait rappeler que l'opérateur chargé d'assurer les missions prévues pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes entrera seulement en fonction le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

D'autre part, l'insertion de ce dispositif d'alphabétisation dans le décret relatif à la cohésion sociale poursuit plusieurs objectifs:

- pérenniser le dispositif d'alphabétisation en Région de Bruxelles-Capitale et le mettre à l'abri du bon vouloir des décideurs politiques;
- préciser de manière contractuelle les missions du Centre régional d'alphabétisation;
- favoriser la collaboration entre les acteurs de l'alphabétisation en Région de Bruxelles-Capitale;
- ouvrir à tous les acteurs de l'alphabétisation l'appel à candidature pour l'exercice du rôle de centre régional.

Les conditions requises pour l'exécution des missions dévolues au Centre régional ont été précisées dans l'arrêté du gouvernement et ses annexes lors de l'appel à candidatures. Cet arrêté a également précisé l'obligation pour l'opérateur de fournir annuellement un rapport d'activités permettant d'évaluer chaque mission précisée dans le décret et ses arrêtés d'application.

C'est donc sur la base d'un cadre précis que les actions d'alphabétisation pourront se développer pour répondre aux besoins de la population bruxelloise.

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Céline Fremault.

**Mme Céline Fremault (cdH).**- Madame la Présidente, je remercie M. Kir d'avoir lu la réponse de M. Picqué, que je réinterrogerai dans quelques semaines quand le Règlement me le permettra.

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Anne Herscovici.

**Mme Anne Herscovici (Ecolo).**- Je suis étonnée que vous vouliez mettre le dispositif qui sera chargé de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français langue étrangère à l'abri du bon vouloir des responsables politiques. Au contraire, il me semble qu'il en va de notre responsabilité politique, non d'instrumentaliser ou de manipuler ce dispositif mais de mener à bien ce projet.

Je souhaite aussi rappeler que l'alphabétisation et l'apprentissage du français ne constituent qu'une des conditions favorables à l'intégration des personnes dans notre société.

**Mme la Présidente.**- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.**- Sans vouloir reprendre le débat, je dirais qu'il s'agit d'intégrer l'alphabétisation dans le décret relatif à la cohésion sociale afin de pérenniser cette action et d'éviter un changement de cap subit.

**Mme la Présidente.**- L'incident est clos.

**LA COORDINATION DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI  
AUX FINS DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE FONCTIONS CRITIQUES**

**DE MME GISÈLE MANDAILA**

**À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE**

**ET À M. EMIR KIR,  
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Mme la Présidente.**- En l'absence de l'auteur, l'interpellation est reportée.

**LA PROGRAMMATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

**DE M. JACQUES MOREL**

**À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

**ET À M. EMIR KIR,  
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Jacques Morel.

**M. Jacques Morel (Ecolo).**- La déclaration gouvernementale confirme la volonté de mettre en oeuvre les arrêtés d'application du récent décret dit ambulatoire qui réorganise les secteurs du social et de la santé de la Commission communautaire française.

Nous nous féliciterons de cette continuité dans l'action et de ce souci de mettre en convergence deux secteurs, le social et la santé, qui interagissent fortement et particulièrement en ces périodes de difficultés sociales et économiques pour une partie croissante de la population bruxelloise.

Toutes les enquêtes de l'Institut scientifique de Santé publique, les travaux de l'Observatoire du social et de la santé ou de la Fondation Roi Baudouin confirment l'accroissement des inégalités sociales et leur impact sur la santé. Il conviendra effectivement de traduire ces constats et observations qui se multiplient depuis des années en stratégie d'intervention et en priorités politiques.

Là aussi, la déclaration gouvernementale permet une approche globale. Il s'agit d'une stratégie non seulement réparatrice à partir des dispositifs sociaux et de santé mais aussi et peut-être surtout volontariste quant aux facteurs qui déterminent l'accroissement des inégalités.

Il est sans doute prématuré de vous interroger sur les objectifs que pourrait développer, comme le dit avec beaucoup de justesse le texte de la déclaration de politique du gouvernement, une politique cohérente de santé. Nous y reviendrons. En revanche et compte tenu de ce qui précède, il n'est pas trop tôt en ce début d'une législature désargentée et particulièrement en cette période où se construisent les budgets d'interroger la manière de mettre en perspective les deux stratégies annoncées dans la déclaration de gouvernement, à savoir:

- l'élaboration d'une politique de santé sur le territoire bruxellois;
- l'encouragement des stratégies de transversalité et de travail communautaire et de déploiement de l'offre de services dans une logique de programmation.

Ma première question concernera simplement l'agenda et la mise en place des conférences interministérielles et du protocole

d'accord annoncé pour la fin 2009 entre les différentes entités bruxelloises porteuses des compétences sociales et de santé.

Cette démarche annoncée pour très bientôt est-elle entamée? Quelle est l'ambition de ce protocole d'accord eu égard à l'ambition annoncée dans l'accord d'une politique régionale de santé? Quelles compétences ministérielles sont ou seront concernées par ce protocole d'accord? Impliquera-t-il des procédures de concertation en amont? Si oui, avec quels acteurs et dans quels secteurs d'activité?

Ma seconde question, complémentaire à la précédente, porte sur le second axe stratégique, et plus particulièrement sur la programmation de l'offre de services inscrite dans la déclaration du gouvernement et dans le nouveau décret "ambulatoire". De quels services et en quelle quantité la Région a-t-elle besoin pour répondre aux problèmes - et quels problèmes prioritairement - de la population bruxelloise en matière sociale et de santé?

On se réjouira de l'exploitation des informations issues de l'Observatoire du social et de la santé et de la globalisation des sources de données. Les milieux universitaires et associatifs sont producteurs d'une mine d'informations qualitatives et quantitatives qu'il est peu acceptable de laisser en friche plus longtemps.

Le décret "ambulatoire" introduit la question des évaluations qualitatives au sein même du fonctionnement des services et son évaluation permettra la révision des missions des services s'il échet. Un lien est-il prévu entre ces évaluations qualitatives, la correction des missions et le processus de programmation de l'offre de services?

En fine, tout cela se fera dans les limites des disponibilités budgétaires, dit la déclaration. Cette précaution classique est particulièrement de bon aloi en ces temps de disette. Il ne faudrait cependant pas inverser la proposition et faire, tout aussi classiquement dirions-nous, de la clause budgétaire le critère essentiel - voire unique - de programmation.

C'est ce qui justifie ma seconde question. Quels critères autres que budgétaires interviendront ou interviendraient dans la programmation dont il est question qui est censée articuler progressivement l'offre de services aux besoins de la population? A terme, peut-on rêver de transferts budgétaires vers l'ambulatoire et les services de proximité, s'il s'avérait que la situation sociale, démographique et économique en montrait l'impérieuse nécessité?

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

**M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Politique de la santé.**- Voici une interpellation d'un jeune parlementaire qui fait preuve d'une maîtrise pointue d'un dossier qui a animé les débats de la législature précédente. Il est vrai que vous avez suivi ce dossier avec une autre casquette. Cela n'enlève rien à la pertinence de vos questions, bien au contraire.

Comme vous le soulignez, l'accord de majorité nous invite, mon collègue M. Kir et moi-même, à mettre en oeuvre le décret "ambulatoire" et son arrêté d'application. Vous vous félicitez de l'élan de convergence entre les secteurs du social et de la santé qui est au coeur de ce décret. Je pense que nous avons entendu les interpellations non seulement des secteurs mais aussi des organismes porteurs d'une expertise plus globale en tentant de répondre structurellement au défi de l'interdépendance entre les

problématiques sociales au sens large et l'état de santé de la population.

Un tel décret ne produira cependant ses effets que dans le temps. Il doit vivre sa vie. En effet, nous avons voulu nous doter de toute une série d'outils améliorant les conditions d'élaboration d'une politique sociale et de santé sur le territoire bruxellois. Les démarches d'évaluation qualitative qui seront menées par les services agréés apporteront des indications éclairantes non seulement quant aux défis que rencontrent ces services mais aussi quant aux dispositifs mis en place pour les rencontrer.

L'explicitation de ces démarches et de ces projets ainsi que leur évaluation mettront en exergue des pratiques ayant donné des résultats et feront apparaître les éventuelles difficultés rencontrées par les services pour atteindre les objectifs qu'ils se fixent. La synthèse de cette dynamique se fera par la construction de rapports sectoriels et intersectoriels riches d'informations pertinentes.

Nous sommes aujourd'hui à la veille du début du processus puisque les associations seront invitées au début du mois de janvier à nous communiquer des propositions de thèmes sur lesquels elles souhaitent travailler. Afin de créer une dynamique collective sur avis du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, une liste de dix thèmes par secteur sera arrêtée. Les associations seront alors invitées à choisir les thèmes sur lesquels elles travailleront et à élaborer leur projet de démarche d'évaluation qualitative.

Votre question porte également sur la programmation telle que prévue par le décret "ambulatoire". Comme vous l'indiquez, cette programmation sera alimentée par les informations issues de l'Observatoire du social et de la santé ainsi que par les données communiquées par les services eux-mêmes. L'ensemble de ces données qui concernent essentiellement les besoins devront être croisées avec l'offre existante.

Aujourd'hui, mes collaborateurs et ceux de mon collègue Emir Kir multiplient les contacts avec les fédérations et les organismes tels que l'Observatoire mais aussi avec des équipes universitaires afin de définir les critères et les modalités devant aboutir à la programmation des services sur le territoire.

Vous vous en doutez, la question n'est évidemment pas simple. Quels sont les critères à retenir et comment les pondérer? En tout état de cause, notre souhait est de parvenir à un système souple éventuellement adapté aux différents secteurs tout en rendant plus transparente l'offre disponible à Bruxelles et en adoptant un meilleur pilotage politique pour relever les défis prioritaires. Nous reviendrons vers vous lorsque les travaux préparatoires auront pu être finalisés.

Nous retenons votre suggestion relative au budget. Comme toujours, il faut opérer des choix et des priorités doivent être dégagées ainsi que vous l'avez rappelé. Toutefois, l'apport du décret "ambulatoire" est de procéder aux arbitrages sur une base mieux documentée et mieux concertée avec les secteurs.

Vous nous interrogez également sur l'agenda retenu pour la mise en place de la conférence interministérielle social-santé. Je vous invite à poser la question au ministre-président qui devrait proposer dans les semaines qui viennent un calendrier de travail et une méthodologie adaptée à la mise en oeuvre de ce projet transversal.

Sachez néanmoins que nous veillons d'ores et déjà à sensibiliser et à mobiliser nos secteurs concernant les problématiques qui seront prioritairement abordées lors de cette conférence interministérielle. Pour rappel, il s'agit de l'enfance et de la

jeunesse, de la précarité ainsi que des primo-arrivants. Nous ne manquerons pas de vous informer rapidement de la mise en oeuvre de ce projet.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Jacques Morel.

**M. Jacques Morel (Ecolo).-** Je suis très satisfait de votre réponse détaillée mais je voudrais néanmoins formuler quelques remarques.

D'abord, je pense qu'il faut se donner pour objectif de ne plus transformer les constats et les informations dont on dispose en éléments stratégiques. Trop longtemps en effet, des informations et des données ont été accumulées, des enquêtes ont été menées et des constats divers ont été dressés sans que des conclusions en soient tirées.

Aujourd'hui, on connaît bien la situation sociale de la population bruxelloise, le poids qu'elle représente et la direction qu'elle suit. Il est maintenant connu et reconnu que si l'on veut améliorer la santé d'une population, il faut tenir compte d'autres déterminants que ceux inhérents au seul système de santé.

Valoriser les démarches et l'investissement dans les champs social, environnemental et culturel est probablement plus bénéfique que continuer à payer l'inflation des systèmes.

Nous reviendrons ultérieurement sur la question de la conférence interministérielle.

**Mme la Présidente.-** L'incident est clos.

#### LE CONTRÔLE DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL À L'OCCASION DES 3<sup>E</sup> MI-TEMPS SPORTIVES

DE M. SERGE DE PATOUL

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Serge de Patoul.

**M. Serge de Patoul (MR).-** Sans vouloir commencer un grand débat sur l'alcoolisme, je voudrais en aborder l'un des aspects parce qu'il m'apparaît qu'il pose problème pour le pouvoir subsidiant.

La consommation d'alcool est la première cause de décès notamment chez les jeunes. Lorsqu'on compare les différentes sociétés, on remarque que la consommation d'alcool y est parfois considérée de manières différentes. Dans certaines sociétés, elle est assimilée à la consommation de drogues mais dans nos sociétés, on observe que dans certains lieux, la consommation d'alcool a tendance à être mise en valeur. On est considéré comme le roi lorsqu'on a la capacité d'avoir le coude léger et de tenir droit!

Si nous nous intéressons à la manière dont la Commission communautaire française subsidie les infrastructures sportives, nous remarquons qu'elles ont la possibilité d'obtenir entre autres une subvention de projets comprenant un lieu de convivialité.

Je ne dénonce absolument pas le fait qu'une infrastructure dispose de tels lieux de convivialité. Nous savons également qu'ils permettent de générer des recettes nécessaires au bon fonctionnement des clubs. La question est cependant de savoir si

la consommation y reste raisonnable. Les pouvoirs publics ont pris conscience des conséquences et du coût de l'abus d'alcool pour la société. Nous sommes donc dans une situation paradoxale puisqu'un pouvoir public subsidie des infrastructures et que celles-ci génèrent des dépenses nécessaires pour sensibiliser le public à un comportement inadéquat.

L'octroi de subsides à ces lieux de convivialité sans contrepartie m'interpelle. C'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous. En réalité, nous devons viser à instaurer très progressivement une consommation d'alcool intelligente. Nous devons réfléchir à la question et tracer des pistes qui nous permettront de faire évoluer la situation. Bien entendu, nous pourrions difficilement résoudre la question dans son ensemble. Nous devons donc avancer pas à pas.

Un des éléments est indiscutablement de pouvoir inclure dans le fait d'accorder la subsidiation une forme de charte d'engagement des responsables des clubs bénéficiaires. Charte encore à rédiger et qui pourrait constituer un encouragement à cette consommation intelligente. Pourquoi ne pas limiter la consommation à un verre d'alcool par heure?

*(Rires)*

**Mme la Présidente.-** Beaucoup de vos collègues veulent vous emmener voir un match.

**M. Serge de Patoul (MR).-** Il y a 10, voire 15 ans, dans tout l'horeca, on autorisait de fumer. Aujourd'hui, le débat est autre.

**M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.-** Monsieur de Patoul, pourquoi un verre par heure?

**M. Serge de Patoul (MR).-** Car il s'agit d'une consommation tout à fait acceptable.

*(Rires)*

**M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.-** Il s'agit donc d'une estimation personnelle.

**M. Serge de Patoul (MR).-** C'est mon estimation mais elle s'appuie sur des études scientifiques.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.-** Chez les dames, lorsqu'on joue, on boit à la mi-temps - et pas de l'eau - pour avoir une seconde mi-temps encore plus performante.

**M. Serge de Patoul (MR).-** Madame Huytebroeck, ce que vous dites est exact mais vous soutenez exactement la thèse de ceux qui ont plaidé pour laisser tous les lieux publics - y compris l'horeca - accueillir les fumeurs.

*(Rumeurs)*

Il faut faire progresser les idées et si une assemblée parlementaire n'en a pas la capacité, elle rate selon moi une partie de sa mission. Je ne vous cache pas que je m'attendais quelque peu à ces diverses réactions lors de cette intervention. Il n'empêche que je l'ai faite et que je la défends.

Le premier élément est une sorte de charte d'engagement. Le second élément essentiel est de pouvoir mener en collaboration avec les clubs sportifs une réflexion en la matière sachant que ces clubs - et c'est bien le souhait de tous - sont fréquentés par une population jeune et que l'on constate une augmentation de la consommation d'alcool chez les jeunes. Il me paraît essentiel que l'on puisse également mener une réflexion en la matière.

Dès lors, ne doutant pas un instant que face à des problèmes de ce type, le gouvernement ne va pas rester les bras croisés, comment allez-vous les décroiser pour répondre à ce problème?

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**Mme la Présidente.-** Monsieur de Patoul, je pense que le gouvernement va vous convier prochainement à un match.

La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

**M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Politique de la santé.-** Comme d'habitude, vous êtes extrêmement bien informé. La Commission communautaire française finance partiellement des projets d'infrastructures sportives. Et dans ce cadre, il est effectivement prévu un financement des locaux indispensables à la pratique du sport, à savoir les vestiaires, les douches, l'accueil et ce qu'on appelle l'espace de convivialité dans lequel on retrouve parfois une buvette de club sportif.

Pour ces cafeterias et ces buvettes qui semblent tellement vous préoccuper, la Communauté française en son temps, et la Commission communautaire française aujourd'hui en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale, appliquent une règle forfaitaire, c'est-à-dire que le financement afférent à ces espaces ne peut dépasser 1/3 de la dépense totale. Le montant est plafonné à 49.500 € HTVA s'il s'agit de construction et à 37.180 € HTVA s'il s'agit de rénovation.

Si je vous entends bien, vous désignez les cafeterias des clubs sportifs comme des espaces de débauche et d'incitation à l'alcoolisme.

Je me demande si vous avez jamais fréquenté un club-house ou pratiqué un sport. Et je serai curieux de savoir où vous vous rendez.

Vous devez savoir que la pratique du sport nécessite également une hydratation importante ...

*(Rires)*

... et une alimentation riche en glucides. N'avez-vous pas constaté que les buvettes de clubs sportifs que vous fréquentez offrent également de la petite restauration afin que nos jeunes ne commencent pas leur activité le ventre vide - les médecins parmi nous savent que c'est déconseillé - ou puissent manger à une heure raisonnable? N'avez-vous pas remarqué que c'est également dans ces lieux qu'on peut déguster un bon chocolat chaud ou un bon café après un entraînement?

Ce n'est pas votre habitude mais vous m'inquiétez un peu, Monsieur de Patoul !

Que proposez-vous à mon collègue M. Kir et à moi-même? La Commission communautaire française et la Région n'auraient-elles pas dû financer le toit du centre sportif ou de la piscine de Woluwé-Saint-Pierre que vous connaissez bien sous prétexte que ce toit abrite en annexe un espace de convivialité, une cafeteria?

Je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne dis pas que ça n'arrive jamais mais vous généralisez une situation qui n'est problématique que pour une minorité de la population. Quel genre de sportifs croisez-vous? Personnellement, je connais de nombreux jeunes qui évitent les sorties du vendredi ou du samedi pour bien se préparer à leur compétition sportive du lendemain ...

*(Colloques)*

... tout ce que j'ai dit est vrai, Monsieur Daïf!

*(Rires)*

Par ailleurs, en tant que ministre de la Santé, je voudrais vous rappeler quelques éléments.

Le sport est une pratique bénéfique pour la santé à tout âge.

Les professionnels de la promotion de la santé nous incitent à la plus grande prudence quant aux messages délivrés aux jeunes en matière de consommation. En effet, les messages de peur ou d'interdiction sont considérés comme contre-productifs vis-à-vis des adolescents qui ont une tendance spontanée à la prise de risque.

Aujourd'hui, la Communauté française, compétente en matière de promotion de la santé, soutient plutôt des projets d'éducation au choix responsable. Par ailleurs, l'existence de ces locaux permet aussi aux clubs sportifs - et ce n'est pas négligeable - de bénéficier de rentrées financières indispensables.

En outre, ces lieux très importants en termes de convivialité sont tenus de respecter les lois en vigueur pour les débits de boisson, c'est-à-dire notamment l'interdiction de servir de l'alcool aux moins de 16 ans.

En conclusion, mon collègue et moi-même n'avons vraiment pas l'intention de concevoir une sorte de loi Vandervelde à l'échelle des clubs sportifs bruxellois. L'alcool est un produit licite moyennant le respect du cadre légal. Ce n'est pas parce qu'il se produit parfois l'un ou l'autre dérapage que nous allons changer la réglementation en ce domaine.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Serge de Patoul.

**M. Serge de Patoul (MR).**- Monsieur Cerexhe, votre réponse m'inquiète parce que vous niez le problème. Vous avez été confus en permanence puisque vous avez répondu plusieurs fois "il semble que ...".

**M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.**- Je vous lis, Monsieur de Patoul. Vous dites que dans ce lieu de convivialité, la consommation d'alcool suit une certaine cadence ...

**M. Serge de Patoul (MR).**- Vous m'avez écouté?

**M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.**- Non, je vous ai lu. Les écrits sont encore plus importants.

**M. Serge de Patoul (MR).**- Je vous invite à lire le compte rendu intégral de la séance. Vous avez absolument nié la question. Et je trouve que c'est un fait grave. Conditionner le subsidé à l'adhésion à une charte revient à développer une politique de sensibilisation et d'éducation. Vous le niez, c'est très grave!

Nous sommes parfois confrontés à des investissements qui peuvent présenter des risques, qu'il faut pouvoir dénoncer et corriger. Votre attitude qui a consisté à caricaturer mes interrogations et à nier le problème constitue un acte grave!

**Mme la Présidente.**- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

**M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.**- Personne ne nie qu'il y a parfois des exagérations. Néanmoins, ni mon administration ni moi-même n'avons reçu de plaintes en ce domaine. Il faut rester mesuré et raisonnable dans vos propos. Si

un problème surgissait, nous prendrions immédiatement nos responsabilités. Je rappelle qu'en termes d'éthique et de bon comportement, nous avons décidé de lancer un plan de lutte contre le racisme dans le sport, lutte que nous allons étendre à la violence.

L'interpellant nous présente certaines considérations mais il conviendrait de les fonder sur des plaintes, des pétitions et des problèmes qui ont été vérifiés.

**M. Serge de Patoul (MR).**- Gérer, c'est prévoir!

**Mme la Présidente.**- L'incident est clos.

#### L'ÉLABORATION D'UNE CARTOGRAPHIE DES ÉCOLES ACCESSIBLES POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS

DE MME NADIA EL YOUSFI

INTERPELLATION JOINTE

L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION EN MATIÈRE DE HANDICAP

DE M. AHMED EL KTIBI

ET INTERPELLATION JOINTE

L'INTÉGRATION DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP  
EN MILIEU D'ACCUEIL

DE M. JOËL RIGUELLE

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE  
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

**Mme la Présidente.**- Nous abordons une série d'interpellations relatives aux enfants porteurs de handicap et/ou aux personnes handicapées. Les parlementaires se sont toujours montrés très attentifs à cette question. S'ils le sont restés, c'est notamment parce que le secteur est très déterminé et je salue cette détermination.

La parole est à Mme Nadia El Yousfi.

**Mme Nadia El Yousfi.**- Le mardi 10 novembre, Mme Marie-Dominique Simonet, ministre en charge de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale en Communauté française, et Mme Eliane Tillieux, ministre en charge de la Santé et de l'Action sociale en Région wallonne, ont tenu une conférence de presse pour présenter un nouvel outil qui permettra dorénavant aux parents d'enfants handicapés de choisir une école traditionnelle adaptée.

En effet, le site "accesscity.be" cartographie l'accessibilité des écoles maternelles et primaires aux personnes à mobilité réduite et met ainsi à disposition des familles d'enfants handicapés un descriptif complet de toutes les informations relatives à l'accessibilité des écoles répertoriées. On doit cette initiative à l'asbl Rare Disorders Belgium soutenue depuis 2006 par le Fonds Houtman, lequel défend des actions dans le champ de l'enfance défavorisée et en difficulté. Cette asbl a réalisé l'analyse de près de 350 écoles tous réseaux confondus en prenant en compte différents critères.

Grâce à ce moteur de recherche, chacun peut découvrir les caractéristiques des établissements pour connaître les écoles les mieux adaptées à sa situation. Ce projet pilote s'est limité dans un premier temps à la province de Namur et s'est étendu par la suite à celle du Hainaut. L'objectif à terme est de couvrir l'ensemble de

la Communauté française et de se conformer ainsi à la Convention internationale des droits de l'enfant qui stipule notamment, en son article 28, que les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation.

Avez-vous participé à cette conférence de presse afin d'assurer la cohérence de cette action entre la Communauté française et Bruxelles?

Sachant que l'intégration des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil et dans les écoles constitue, également pour notre Région et notre majorité, une préoccupation majeure, allez-vous assurer un suivi de cette initiative à Bruxelles?

Pour que les Bruxelloises et les Bruxellois puissent bénéficier de cet outil leur facilitant grandement la recherche d'une école et par là même favorisant l'intégration scolaire normale de leurs enfants, les écoles de Bruxelles ont-elles toutes été également cartographiées? Afin d'assurer un suivi de cette action à Bruxelles, des contacts ont-ils été ou seront-ils établis avec cette asbl?

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Ahmed El Ktibi pour son interpellation jointe.

**M. Ahmed El Ktibi (PS).-** Les personnes confrontées au handicap ont besoin de disposer rapidement d'informations et de renseignements pour elles-mêmes, leurs enfants ou des proches notamment au niveau institutionnel ou juridique. Les citoyens doivent pouvoir trouver des réponses à leurs questionnements.

Actuellement, nous pouvons trouver des informations sur le site du Service bruxellois francophone de la personne handicapée et au sein de la Commission communautaire française concernant les centres et services agréés par elle, les centres de jour et d'hébergement, la législation en cours, etc. Le 20 décembre 2007, un arrêté de la Commission communautaire française a créé au sein du Service bruxellois francophone des personnes handicapées un Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap en Région de Bruxelles-Capitale.

Les missions de cet Observatoire sont multiples:

- dresser un inventaire permanent des politiques menées et des informations en matière de handicap ainsi que des institutions et des associations compétentes;
- réaliser des études et recherches et en tenir un inventaire;
- faire des recommandations sur l'évaluation des politiques menées par les différents niveaux de pouvoir et les acteurs de terrain en Région de Bruxelles-Capitale;
- promouvoir les initiatives en vue d'améliorer la situation des personnes en situation de handicap;
- établir annuellement des rapports d'activités.

La publication des informations recueillies par cet Observatoire en rapport avec ses missions qui concernent l'inventaire des politiques menées, les recommandations, la promotion et les rapports devrait être réalisée via le site de la Commission communautaire française. Cet arrêté est entré en vigueur le 7 février 2008 et l'Observatoire est opérationnel depuis un an et demi.

Quelles sont les recherches et études faites par l'Observatoire? Où peut-on consulter ses rapports étant donné qu'ils ne sont pas repris sur le site de la Commission communautaire française? Un rapport d'activités annuel a dû être rédigé entre-temps. Sera-t-il présenté au Parlement? Quand et où pourrions-nous en disposer? Quand sera-t-il publié sur le site de la Commission communautaire française?

Quelles sont les recommandations de l'Observatoire en ce qui concerne les différentes politiques menées? Quand et où les consulter? Comment l'Observatoire promeut-il les initiatives?

Les initiatives en vue d'améliorer la situation des personnes handicapées ressortissent-elles du domaine public uniquement ou également du privé et des associations? Quelles sont les recommandations de l'Observatoire en ce qui concerne les actions menées par les acteurs de terrain? Le résultat de toutes ces missions peut-il être accessible sur le site de Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE)?

L'Observatoire avait souligné le déficit important dans l'information et la communication à l'attention des personnes handicapées, de leurs familles et leurs proches. Une campagne de sensibilisation avait alors été lancée, fondée sur une dénomination plus simple, celle de PHARE.

Le site internet de PHARE existe depuis 2008. Il contient des informations diverses telles que la reconnaissance du handicap, la petite enfance et la scolarité, la formation professionnelle, l'emploi, le logement, l'accueil et l'hébergement, le répit, le loisir et le tourisme, les déplacements et les transports, les aides individuelles, la santé et le bien-être, les personnes âgées et l'accessibilité.

Malheureusement, bon nombre des rubriques du site restent encore en construction. Il n'est donc pas totalement opérationnel, cela un an après sa mise en ligne. Pourquoi le site de l'administration de la Commission communautaire française conserve-t-il la page du Service bruxellois francophone de la personne handicapée avec son ancienne appellation alors qu'il a été remplacé par PHARE il y a un an? Quand le site PHARE sera-t-il totalement opérationnel? Pour quelles raisons toutes les informations ne sont-elles pas encore mises en ligne?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Joël Riguelle pour son interpellation jointe.

**M. Joël Riguelle (cdH).-** Je me réjouis au nom du cdH qu'au lendemain de ce 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées, nous puissions échanger nos points de vue sur un sujet qui nous tient tous à coeur. Comme sur le dossier de la maison de répit, nous avons collaboré, tous partis confondus, pour faire évoluer la situation. Il est essentiel que nous persévérions dans l'innovation et la créativité, sachant que la Commission communautaire française n'est pas seule compétente en la matière.

Le 3 décembre a été déclaré Journée internationale des personnes handicapées par les Nations Unies en 1992. Permettez-moi donc, Madame la Ministre, d'attirer votre attention sur l'intégration des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil. Cet accueil est bénéfique tant pour l'enfant porteur d'un handicap que pour les autres enfants ainsi que pour les professionnels qui s'en occupent et les parents.

Toutefois, reconnaissons que les expériences d'intégration n'évoluent que très lentement. Cette lenteur est liée en grande partie au besoin d'aménagement des infrastructures et à la nécessité de disposer d'un encadrement qualifié suffisant.

En effet, depuis les années 70, des expériences souvent à l'initiative d'un parent ou d'un professionnel directement confronté au handicap ont vu le jour et témoignent des possibilités d'intégration. Aucune reconnaissance structurelle ou pérennisation de ces expériences n'existe toutefois. Ainsi, si le manque de places en milieu d'accueil est un problème récurrent pour les parents, il est encore plus criant pour les parents d'enfants porteurs de handicap.

Il semblerait qu'un partenariat soit envisagé entre l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH), visant à faciliter l'accueil des enfants porteurs d'un handicap en milieu d'accueil. Pourriez-vous nous indiquer si un projet de partenariat est également prévu en Région de Bruxelles-Capitale? Dans l'affirmative, quels en sont les objectifs précis? Des mesures sont-elles envisagées pour encourager et accompagner les milieux d'accueil qui estiment souvent qu'ils ne réunissent pas les conditions suffisantes pour se lancer dans une telle aventure?

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Serge de Patoul.

**M. Serge de Patoul (MR).**- Je me réfère au document qui nous a été distribué dénonçant le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance en en reprenant le dernier paragraphe dont l'idée est, je pense, partagée par tous.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.**- Il s'agit d'une interpellation qui porte sur l'information. Après, nous parlerons du manque de places.

**Mme la Présidente.**- Nous avons essayé de regrouper les interpellations par thème.

**M. Serge de Patoul (MR).**- J'ai lu l'ordre du jour de la séance, je suis au courant. Ce document conclut en disant que *"le degré de civilisation d'une société se mesure à l'attention qu'elle porte aux plus faibles de ses concitoyens"*. Nous sommes tous d'accord.

La question qui est abordée ici porte sur les problèmes liés à l'information. Je voudrais élargir quelque peu le débat. On sait que la Communauté française a modifié son décret sur les écoles en intégration. Cela concerne un volet assez important d'intégrations possibles. La réalisation d'écoles en intégration nécessite une excellente information des pouvoirs organisateurs et des équipes en place. Elle nécessite aussi de réfléchir aux infrastructures.

Ce sont des questions difficiles qui demandent une très bonne information. La charge pour un pouvoir organisateur, une direction d'école de rechercher les informations et d'examiner ces questions est assez lourde sachant que cela s'additionne à d'autres activités professionnelles qui ont déjà un certain poids.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'apporter une contribution au réseau d'enseignement fondamental pour pouvoir collaborer à ce travail d'examen des possibilités de créer des écoles en intégration, voire partiellement, pour stimuler les pouvoirs organisateurs dans cette voie-là?

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo).**- Il est habituel d'estimer à près de 20% de la population les personnes qui, tous âges

confondus, sont atteintes d'une limitation fonctionnelle ou d'un handicap. Sans ergoter sur les chiffres, il est de toute façon manifeste et de pure santé démocratique que tous nos concitoyens soient inclus dans tous les éléments de la vie en société, c'est-à-dire même accès aux transports et aux infrastructures, en ce compris les infrastructures scolaires, au monde de la formation et du travail, aux mesures économiques, sociales et culturelles, à la citoyenneté et à la participation qui sont proposés aux citoyens non handicapés.

Dans le droit fil de M. El Ktibi, je dirai aussi que la bonne information est primordiale. Elle doit aussi être rapide. Le temps s'écoulant entre la sortie des cabinets médicaux et l'obtention d'informations pertinentes doit être réduit au maximum.

C'est d'ailleurs avec cette conviction que via un décret, nous avons adhéré à la convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée à New York en décembre 2006 et dont le maître mot est l'inclusion des personnes handicapées. C'est à la lueur de cet objectif que je me joins à mes collègues dans notre réflexion sur les outils à utiliser. Il faut penser la Région dans tous ses aspects pour éliminer tout ce qui est de l'ordre des barrières et soutenir, en fonction de leurs besoins spécifiques, les différents handicaps.

Cela revient à dire que tous les niveaux de pouvoir doivent prendre leurs responsabilités pour s'ouvrir aux personnes handicapées et surtout ne pas abandonner ces dernières aux seuls services spécifiques dépendant du ministre de l'Action sociale.

Il faut agir à tous les niveaux de pouvoir mais il est aussi important de se dire que toutes les bonnes initiatives qui se prennent doivent avoir une certaine cohérence, une articulation, sans même parler d'homogénéité. Elles doivent s'inscrire dans un plan d'ensemble. A défaut, elles risquent de dilapider des énergies bien utiles, voire de devenir contre-productives.

J'en suis donc revenue à notre bible à tous, la déclaration de politique gouvernementale. Au niveau bruxellois, le gouvernement s'est engagé à inscrire son action dans le cadre d'une concertation basée sur le principe des conférences interministérielles, au sein de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'assurer la meilleure cohérence entre les politiques sociales et de santé.

Dans la déclaration, il est fait mention de protocoles à conclure dès l'entame de la législature concernant notamment la lutte contre la pauvreté, l'enfance et la jeunesse, et la cohésion sociale. Cette liste est-elle ouverte ou exhaustive? Est-il possible d'y ajouter que nous désirons conclure des protocoles sur les questions relatives aux personnes handicapées?

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale doit être sollicité pour développer des logements adaptés pour les personnes handicapées, pour faire respecter l'obligation d'engagement d'au moins 2% de travailleurs handicapés dans l'ensemble des services publics bruxellois pour intensifier le programme d'adaptation des stations et des véhicules de la STIB au profit des personnes à mobilité réduite (PMR) et pour accroître la sensibilisation des fonctionnaires régionaux et communaux - ainsi que des auteurs de projets - aux conditions d'une meilleure accessibilité et d'un meilleur usage des espaces et bâtiments ouverts au public ou à usage collectif.

Autre aspect que l'on a déjà évoqué par le biais des autres interventions: la nécessaire coordination avec la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne et plus particulièrement dans le domaine de la formation, de l'emploi et de l'enseignement. Rappelons que le gouvernement s'est engagé à renforcer les actions de sensibilisation des établissements

scolaires ordinaires à l'accueil des enfants en situation de handicap et à soutenir les acteurs de l'intégration scolaire. Une réunion sur ce sujet est-elle prévue?

En outre, excusez-moi de revenir avec une espèce de monstre du Loch Ness, je voudrais vous interroger à propos du fameux comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé. Est-il opérationnel et peut-il en ajouter à la cohérence de vos actions en rapport avec les besoins des personnes handicapées?

Enfin, au niveau fédéral, il y a une conférence interministérielle consacrée aux personnes handicapées. On peut y traiter de beaucoup de sujets qui nous touchent au quotidien comme le statut de l'aidant proche, le budget d'assistance personnelle, l'emploi, la mobilité - qui ont besoin d'un référentiel commun - ou de la mise en oeuvre de la Convention nationale de la personne handicapée. Un calendrier est-il prévu? Des points sont-ils déjà inscrits à son ordre du jour? Si oui, nous aimerions en savoir davantage.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à la ministre, Mme Evelyne Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.**- Pour cette première série d'interpellations, je traiterai plus spécifiquement de l'information, de l'accessibilité à l'information et de l'intégration des enfants handicapés dans les lieux d'enseignement.

Cette Journée internationale des personnes handicapées me donne également l'occasion d'exposer toutes les initiatives prises en la matière. Nous évoquerons tout à l'heure la question de la création de places pour personnes handicapées.

Je répondrai tout d'abord aux questions posées dans l'interpellation de M. Ahmed El Ktibi portant sur l'Observatoire et le déficit d'information et de communication à l'attention des personnes handicapées et de leurs familles. Durant ces trois dernières années, nous avons particulièrement travaillé sur cette amélioration de l'information et de l'orientation des personnes handicapées, de leurs proches et de tout le milieu professionnel. En effet, en matière d'information et de structuration de celle-ci, on venait de très loin et il y avait énormément à réaliser.

L'on a donc entamé tout un plan d'action avec ce que l'on appelait jadis le Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH), nom que personne n'arrivait à nommer en l'absence de connaissance de la signification des lettres. Nous l'avons donc rebaptisé "PHARE" (Personnes handicapées autonomie recherchée). Mon souhait était de faciliter également l'accès au service en simplifiant son intitulé grâce à un nouveau logo.

Même si les mots et les logos n'ont qu'une importance restreinte, il n'empêche que tout le monde savait ce qu'était l'AWIPH mais ignorait l'existence du SBFPH. Nous avons donc décidé de le renommer en service PHARE et de lancer une campagne d'information avec affiches et dépliants développée avec le nouveau logo. Elle a permis de mettre en avant l'espace d'accueil.

En outre, d'autres outils de communication ont été utilisés. Ainsi, nous avons composé un guide d'accueil sous le titre de "Suivez le guide". Aussi étonnant que cela puisse paraître, il n'existait à Bruxelles aucun guide pour les personnes et les familles qui cherchaient de l'aide. Le guide est constitué d'une double brochure. En première partie, une description détaillée des

activités du service PHARE et un aperçu global des interventions possibles. La deuxième partie rassemble des coordonnées utiles qui seront régulièrement mises à jour.

Ensuite, nous avons créé un journal bisannuel. Il instaure une liaison entre toutes les associations et institutions autour du handicap. Chaque numéro est composé autour d'un thème particulier tel "La vie affective et sexuelle des personnes handicapées" ou "L'emploi", pour l'année dernière. Nous réfléchissons à un nouveau thème pour cette année et nous opterons peut-être pour "Le lien entre la question du handicap et de l'aide à la jeunesse". Ce travail a demandé un investissement important d'un point budgétaire mais aussi du point de vue de l'énergie humaine particulièrement de la part du personnel du service PHARE qu'il a fallu fortement réorganiser pour rendre cette activité possible.

Aujourd'hui, il reste la finalisation du troisième pan du projet, c'est-à-dire le site internet PHARE mis en ligne en 2009. Nous avons voulu en faire un véritable portail d'information, d'échange et de communication. Il doit regrouper divers thèmes d'information. Il sera accessible aux personnes mal voyantes. Il proposera un inventaire des aides et services disponibles ainsi qu'un accès aux travaux de l'Observatoire et de ses rapports d'activités. Vous trouverez toutes ces indications dans la brochure. Je tiens à ce que ce site soit parfaitement opérationnel au courant du premier trimestre prochain. La troisième partie, le site internet, sera pour 2010.

Vous posez une question sur l'Observatoire, elle tombe à point. En effet, vous aurez dû recevoir l'information sur le dernier outil puisque je vous ai invités à participer ce 8 décembre à partir de 13 heures à une après-midi de présentation et de dialogue autour des bilans, des recommandations et des études associatives de l'Observatoire. J'espère que vous y serez. Une invitation a été envoyée à tous les membres de la commission des Affaires sociales et à tous les chefs de groupe depuis le mois de novembre.

Le rapport sera disponible et diffusé à partir de ce moment. Comme l'an dernier, il vous sera également transmis par courrier, si vous ne pouvez pas venir mardi. Ce rapport intégrera la présentation de la structure de cet organe. Depuis septembre 2008, l'Observatoire est institutionnalisé au sein du service PHARE après quatre années de travaux garantis par le Conseil consultatif. Y seront décrites les activités de recherche effectuées avec les éléments d'analyse, les résultats et, pour finir, les recommandations élaborées.

Monsieur Riguelle, l'intégration des enfants porteurs d'un handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance est essentielle. J'ai déjà pris diverses mesures en ce sens.

Les 7 services d'accompagnement agréés pour l'accompagnement d'enfants en bas âge et de leur famille mettent tout en oeuvre pour que, quand c'est possible et quand les familles le souhaitent, les enfants soient accueillis dans des crèches non spécialisées.

Par ailleurs, j'ai agréé 7 services d'accompagnement pour la mission complémentaire d'aide à l'intégration scolaire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Cette aide comprend le soutien de la personne handicapée et de son entourage dans les différentes dimensions du processus d'intégration scolaire, l'aide à l'utilisation de matériel spécifique, la coordination entre les différents intervenants acteurs dans le processus d'intégration à l'exclusion de toute intervention thérapeutique.

Je soutiens depuis 2004 l'asbl Badje pour diverses actions destinées à favoriser l'intégration des enfants handicapés dans les structures d'accueil extrascolaire, à savoir information,

sensibilisation, formations complémentaires à l'accueil des enfants handicapés pour les animateurs brevetés, création d'un guide de l'intégration extrascolaire et de l'intégration en crèche et mise à disposition d'information pour les familles sur les lieux d'accueil intégrateurs pour leurs enfants, sur le site bruxelles-integration.be.

Par ailleurs, je peux vous confirmer qu'à l'instar de ce qui se fait avec l'AWIPH (Agence wallonne pour l'Intégration des personnes handicapées), des initiatives sont en voie d'être prises par le ministre Nollet en collaboration avec le service PHARE. Ma double fonction m'a permis de faire avancer cette question. Des contacts ont été pris entre les administrations de l'ONE et le service PHARE en vue de mettre en place des collaborations destinées à favoriser et développer l'accueil des enfants handicapés dans les diverses structures d'accueil.

Madame El Yousfi, l'enseignement constitue pour les enfants et les adolescents en situation de handicap une voie d'épanouissement primordiale tant dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire. Des freins existent encore quant à l'intégration scolaire d'enfants en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire, que ce soit au niveau de l'accessibilité des bâtiments ou en termes d'encadrement.

Actuellement, il n'existe pas de cartographie des écoles ordinaires bruxelloises. Il conviendrait d'aller plus loin et d'élaborer un questionnaire qui ne serait pas uniquement axé sur les questions d'infrastructures mais qui le serait également sur les questions du type d'encadrement nécessaire dans le cadre de ces intégrations.

Je ne suis pas convaincue qu'une école répertoriée "accessible" faisant donc partie de la cartographie réponde systématiquement aux besoins de l'enfant, sachant que l'accessibilité ne s'applique pas uniquement en termes d'infrastructures mais également en termes d'encadrement.

A la fin de l'année dernière, dans le cadre de la valorisation de la mission d'aide à l'intégration scolaire d'enfants et adolescents en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire qui incombe aux services d'accompagnement en Région de Bruxelles-Capitale, j'ai lancé une campagne d'information dans tous les établissements scolaires.

L'intégration scolaire d'enfants porteurs de handicap ne s'improvise pas. C'est un vrai projet pédagogique de l'école tout entière avec accompagnement des enseignants, des autres enfants de la classe et de leurs parents. Il ne faudrait pas que ce type de programme se transforme en une plus grande exclusion ou marginalisation de ces enfants. Il arrive que des parents soient sceptiques quant à l'intégration proposée par certaines écoles. Ils ont peur que l'intégration d'un enfant handicapé ne tire l'école vers le bas.

Il faut travailler avec toute la classe et tous les parents. Trois journées d'expo-animations et de forum ont été consacrées à cette question de l'intégration scolaire. Nous avons particulièrement visé les directeurs d'établissements. En effet, si le directeur ne prend pas le projet pédagogique en main, ce n'est pas un instituteur aussi passionné soit-il qui parviendra à résoudre la question de l'intégration.

Nous soutenons régulièrement des initiatives de projets d'intégration scolaire et d'accessibilité. Ce fut le cas dernièrement avec la Ligue des droits de l'enfant à l'occasion d'un colloque sur l'intégration scolaire le 14 mai 2009 ainsi qu'avec l'asbl Badje pour une étude relative au développement de la collaboration entre les milieux d'accueil extrascolaire non spécialisés et les institutions spécialisées. En 2008, nous avons soutenu l'asbl Anlh

afin qu'elle réalise des fiches descriptives relatives à l'accessibilité des dix écoles bruxelloises.

Vous avez parlé d'une présentation avec Mme Tillieux et Mme Simonet. Bien avant cette action wallonne, j'avais cependant diffusé avec Mme Arena un DVD réalisé par l'asbl Pleins pieds en collaboration avec la Communauté française et relatif aux bonnes pratiques pour une intégration scolaire adéquate qui tient compte de tous les aspects de l'accessibilité et de tous les handicaps. Ce DVD est toujours disponible.

Sachez également que sur la base d'un nouvel arrêté adopté en fin de législature, la Commission communautaire française peut agréer des services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes en situation de handicap. Tout établissement scolaire bruxellois peut donc faire appel à ces associations et en est informé.

Pour répondre à Mme Braeckman, la conférence interministérielle social-santé que nous avons voulu intégrer dans la déclaration de la Commission communautaire française, du bicommunautaire et de la Région concernera évidemment la question des personnes handicapées. L'inclusion de la personne handicapée dans la vie de la cité doit s'intégrer dans tout projet de ville. Dans le cadre de la réflexion sur le futur PRDD (Plan régional de développement durable), cette question ne sera pas oubliée.

Ce projet de ville ne devra pas uniquement intégrer des questions urbanistiques ou d'aménagement du territoire. Le PRDD devra aussi intégrer la question sociale, la santé et l'inclusion des personnes handicapées dans la société.

S'agissant de la conférence interministérielle, j'ai rencontré M. Delizée la semaine dernière. Une réunion était prévue ce lundi. Malheureusement, elle a dû être reportée au mois de janvier car M. Jo Vandeurzen, ministre flamand en charge de cette question, ne pouvait y participer.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Nadia El Yousfi.

**Mme Nadia El Yousfi (PS).-** Les réponses de Mme la ministre me semblent complètes. Il est clair que lorsque je parlais d'écoles répertoriées, je ne souhaitais évidemment pas limiter cette notion à l'accessibilité. Sinon, l'objectif d'intégrer ces enfants ne serait pas atteint. Le travail doit se poursuivre au-delà de la campagne de sensibilisation. Vous avez évoqué le rejet de certains parents mais je pense que nous ne rejetons que ce que nous ignorons. Une meilleure connaissance pourrait y remédier. Tout le monde y gagnerait.

Les parlementaires pourraient-ils recevoir les différents documents que vous avez présentés?

**Mme la Présidente.-** J'avais entendu, Madame la Ministre, que vous comptiez envoyer ces documents. Je vous en remercie.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Ahmed El Ktibi.

**M. Ahmed El Ktibi (PS).-** Je suis d'accord avec la ministre pour dire que l'on revient de loin. Si tout n'est pas encore parfait, on peut relever certaines améliorations. Etant donné le retard enregistré dans ce secteur durant ces dernières années, il faut mettre les bouchées doubles. Mon souhait est d'arriver à davantage d'efficacité. L'actualisation du site PHARE n'est pas seulement un souhait mais une réelle nécessité.

Je suis satisfait que la ministre ait également annoncé que ce site sera actualisé d'ici la fin du premier trimestre 2010. Nous aurons donc l'occasion de disposer de toutes les informations qui nous permettront d'évaluer les politiques menées dans ce domaine. Enfin, je souhaiterais recevoir les brochures consacrées à ce thème et j'informe la ministre que je n'ai pas reçu l'invitation pour le 8!

**Mme la Présidente.-** Vous allez recevoir personnellement le carton d'invitation des mains de la ministre.

La parole est à M. Serge de Patoul.

**M. Serge de Patoul (MR).-** Je ne puis effectivement qu'insister sur l'importance du travail de sensibilisation mené par les directions d'école. A cet égard, il est très important de leur apporter une aide pratique afin d'étudier les possibilités d'adaptation des infrastructures existantes.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo).-** Je suis contente d'apprendre que la première réunion de la conférence interministérielle au niveau fédéral se tiendra en janvier. Y a-t-il moyen d'en connaître déjà quelques axes?

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.-** Je n'ai pas de réponse à vous fournir immédiatement mais dans quelques minutes, j'aurai peut-être quelques informations concernant le contenu de la conférence interministérielle.

**Mme la Présidente.-** Les incidents sont clos.

**MANQUE DE PLACES  
DANS LES CENTRES DE JOUR ET D'HÉBERGEMENT**

**DE MME FATIHA SAÏDI**

**ET INTERPELLATION JOINTE**

**MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION  
RELATIVE AUX STRUCTURES D'ACCUEIL ET À L'AUTONOMIE DES  
PERSONNES HANDICAPÉES VOTÉE  
PAR LE PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS EN JUIN 2007**

**DE M. JOËL RIGUELLE**

**À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE LA  
POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

**Mme Fatiha Saïdi (PS).-** A l'occasion de cette séance plénière dédiée à la lutte contre les inégalités et au lendemain de la journée internationale de la personne handicapée, nous ne pouvions passer à côté d'un sujet sur lequel nous avons déjà longuement débattu et à propos duquel nous n'aurons de cesse de revenir. Vous aurez compris qu'il s'agit du manque de places en centres de jour et en centres d'hébergement pour les personnes handicapées vivant dans notre Région.

Pour rappel, ce problème n'est pas inconnu des personnes souffrant d'un handicap léger à modéré mais il est beaucoup plus grave pour les personnes souffrant d'un handicap lourd. Numériquement d'abord et parce que les conséquences de ce

manque de structures adaptées aux personnes en grande dépendance sont plus difficiles à gérer pour les familles.

Ces situations s'aggravent surtout une fois passé le cap de la majorité car les jeunes se voient alors contraints de quitter le centre de jour, l'école spécialisée ou le centre d'hébergement qu'ils fréquentaient. Lors de la précédente législature, de nombreux parents et professionnels confrontés au manque de places se sont organisés en mouvement citoyen et ont effectué un travail de lobbying de grande envergure auprès de divers interlocuteurs, à savoir cabinets ministériels, ministres, parlementaires, etc.

A la suite de cette importante mobilisation, diverses initiatives ont été prises par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune en collaboration avec d'autres niveaux de pouvoir pour tenter de résoudre cette situation alarmante. Ces initiatives ont partiellement porté leurs fruits puisqu'elles ont permis à la Commission communautaire française de donner son accord pour ouvrir 113 nouvelles places dont une grande partie pour des personnes de grande dépendance (projets des asbl Coupole bruxelloise de l'Autisme, Hoppa, Farra).

Nous devons saluer le travail accompli. Il est le résultat d'une politique menée de manière véritablement transversale et avec beaucoup de bonne volonté à tous les niveaux de pouvoir. La création de ces places permettra à de nombreuses personnes de bénéficier d'un encadrement adapté tout en soulageant les familles.

M. El Ktibi vient de le souligner, le verre est à moitié plein et par conséquent aussi à moitié vide. Selon une enquête informelle menée en 2006 par l'asbl Constellations, pour les seules personnes atteintes de handicaps mentaux, il manquait à Bruxelles plus de 200 places. Il en resterait donc encore au moins 100 à pourvoir.

Or, ce chiffre est largement sous-évalué puisque d'autres types de handicap ne sont pas pris en compte. Il ne fera qu'augmenter, d'une part, compte tenu des progrès de la médecine et de la prolongation de l'espérance de vie et, d'autre part, par la prise en charge de personnes cérébrolésées à la suite d'accidents. Nous pouvons même supposer que l'apparition de ces deux nouvelles catégories de personnes handicapées appellera d'autres besoins et d'autres types de structures.

Pour gérer cette problématique, il convient donc d'évaluer précisément les besoins futurs et de se donner les moyens d'y répondre. A cet égard, les propos de la directrice de l'asbl Interface-Grande dépendance me laissent perplexe. Je la cite: "*Il faut parfois se résoudre à accepter l'absence de réponse tout à fait claire*".

Nous serions en droit d'attendre d'autres propos de sa part tels qu'un objectif d'accès plus équitable et plus transparent aux places disponibles dans ces institutions. Pour les personnes handicapées et leurs familles qui doivent parfois attendre 10 ans avant de pouvoir s'inscrire dans une structure d'accueil ou pour ceux qui doivent être traités dans l'urgence par des services spécialisés. De tels propos sont intolérables.

J'en reviens aux projets de construction et d'aménagement. On connaît leur lenteur liée aux procédures, aux impondérables, aux montages financiers, etc. Des solutions alternatives doivent alors être trouvées pour accueillir les personnes handicapées et permettre à leurs proches de prendre un peu de recul, de s'occuper des autres membres de la fratrie, de s'accorder un répit.

Selon les chiffres cités lors de votre conférence de presse de décembre 2008 sur les alternatives de répit mises en place avec l'association des parents des personnes polyhandicapées (AP3), une vingtaine de personnes en bénéficiaient. Vous envisagez à l'époque d'élargir l'offre de places de répit, ce qui semble plus que nécessaire vu la faible capacité d'accueil proposée.

L'accord de Gouvernement de la Commission communautaire française à ce sujet prévoit que l'offre de répit sera fonction des moyens budgétaires disponibles. Vous conviendrez que pareille déclaration est peu encourageante compte tenu de la situation financière de notre institution. Quelles alternatives au financement par la Commission communautaire française avez-vous envisagées?

Toujours à la lecture de l'accord de gouvernement, j'ai relevé trois autres points intéressants à propos desquels je voudrais quelques précisions.

Tout d'abord, le nouveau décret "Infrastructures" stipule que *"de nouvelles formules d'accueil et d'hébergement seront mises à l'étude, en ce compris des formules de transformation à budget constant de ce qui existe; les critères liés au développement durable et à l'utilisation rationnelle de l'énergie seront pris en compte"*.

Le deuxième point concerne les démarches effectuées auprès de la Région et de l'Etat fédéral afin d'obtenir des moyens complémentaires en matière d'infrastructures collectives.

Enfin, il y a le mécanisme d'attribution des places pour la grande dépendance géré par l'interface "grande dépendance".

J'en viens à ma très longue série de questions.

Quels sont les délais prévus pour la concrétisation des différents projets des asbl Coupole bruxelloise de l'Autisme, Hoppa et Farra?

Outre les projets évoqués, d'autres projets sont-ils à l'étude? Si oui, combien de places potentielles concernent-ils?

L'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement est-il opérationnel à ce jour? Si oui, lui avez-vous communiqué la proposition de résolution relative aux structures d'accueil et à l'autonomie des personnes handicapées, comme vous vous y étiez engagée?

Un rapport de la situation bruxelloise a-t-il été rédigé? Si oui, pourquoi n'a-t-il pas été communiqué aux membres du Parlement, comme convenu? Si non, quand la présentation du rapport est-elle prévue?

De nouveaux projets pour créer des places de répit sont-ils à l'étude? Si oui, quelle est la proposition en matière d'extra-sitting, d'ateliers en semaine, de formules week-end ou de courts séjours?

Concernant le décret "infrastructures", comment une transformation de structure existante peut-elle se faire sans engendrer le moindre surcoût? Mettez-vous uniquement sur la rentabilité d'un investissement durable afin de réaliser des économies sur le long terme?

Pouvez-vous nous éclairer sur le contenu des démarches visant à obtenir des moyens en infrastructures collectives? Quels sont les moyens visés? Pouvez-vous nous faire état des résultats et/ou des engagements contractés avec l'Etat fédéral et la Région jusqu'ici?

Le mécanisme relatif aux opportunités de places est-il déjà établi? Si oui, pouvez-vous nous en exposer le fonctionnement?

Et comment la transparence et l'équité des attributions seront-elles garanties? Si non, pouvez-vous nous dire dans quel délai celui-ci sera prêt?

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Joël Riguelle pour son interpellation jointe.

**M. Joël Riguelle (cdH).**- A l'occasion de ce débat, il me semblait utile de revenir sur la résolution votée en juin 2007 par notre Parlement et sur sa mise en oeuvre à Bruxelles. Pour mémoire, la convention relative aux droits des personnes handicapées est la première convention portant sur les droits de l'homme que la Communauté européenne ait signée.

Par la signature de cette convention des Nations Unies, la Communauté européenne s'est engagée non seulement à assurer aux personnes handicapées le bénéfice effectif de leurs droits mais aussi à collaborer avec les autres instances compétentes. Collaboration est aujourd'hui plus que jamais le maître-mot de la politique que nous devons mener.

Ceci marque précisément l'importance que la Communauté européenne accorde aux personnes handicapées mais aussi la volonté des Nations Unies de reconnaître la politique des personnes handicapées comme essentielle, voire prioritaire, sur l'ensemble de la planète. Sont ainsi reconnus le rôle de toutes les entités politiques fédérales et régionales, la nécessité d'une coopération à tous niveaux et le rôle de la société civile dans la promotion des droits et la protection de la dignité des personnes handicapées.

A cet égard, l'article 32 de la Convention dispose:

*"Les Etats parties reconnaissent l'importance de la coopération internationale et de sa promotion, à l'appui des efforts déployés au niveau national pour la réalisation de l'objet et des buts de la présente Convention, et prennent des mesures appropriées et efficaces à cet égard entre eux et, s'il y a lieu, en partenariat avec les organisations internationales et régionales compétentes et la société civile, en particulier les organisations de personnes handicapées."*

La Région de Bruxelles-Capitale comme les autres Régions et les Communautés a signé cette convention. C'est ainsi que la Belgique l'a ratifiée. Dans ce contexte, la Région manifeste sa volonté de participer à la construction d'une société offrant une perspective sans discrimination pour les personnes handicapées en matière de santé, d'emploi, de participation politique, de logement et dans tout autre domaine de la vie.

Pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes handicapées, nous devons agir sur plusieurs axes tels que l'accessibilité, la participation, l'indépendance, l'autodétermination, l'accès libre à l'emploi et l'éducation des enfants de préférence intégrée lorsque c'est possible. Cependant, l'une des plus grandes attentes réside dans l'accès aux structures d'accueil et au logement adapté.

Malheureusement, le déficit quantitatif et qualitatif en matière de logement est criant à Bruxelles. Ce problème ne permet pas aux personnes handicapées de jouir d'un droit fondamental et constitutionnel qui est celui du logement. Il y a quinze jours, j'avais d'ailleurs rappelé la suggestion du cdH dès la fin de la précédente législature d'associer la politique régionale du logement à la politique d'hébergement de la Commission communautaire française.

A Bruxelles, la logique d'intervention vis-à-vis des personnes handicapées est particulière. La Région est compétente en matière de logement. La Commission communautaire française

l'est pour l'agrément des services d'accompagnement, la mise en oeuvre de la politique d'intégration sociale et professionnelle, l'octroi d'aides matérielles, l'orientation dès la petite enfance ou encore l'information individuelle. Quant à la Commission communautaire commune, elle peut intervenir par rapport aux personnes et aux institutions pour tout ce qui ne touche pas aux compétences exclusives de la Communauté française et de la Communauté flamande.

In fine, ce sont les mêmes représentants politiques qui interviennent mais dans des normes et des dispositions différentes. Ces différents modes d'intervention spécifiques montrent les limites et les difficultés à atteindre rapidement des résultats quand les institutions sont cloisonnées. La coopération doit permettre de corriger les discontinuités entre les projets et d'améliorer les impacts des politiques menées.

En conséquence, pour remédier par exemple au manque de places d'hébergement pour personnes handicapées, les différents niveaux de pouvoir doivent développer davantage de synergies y compris dans les apports de moyens financiers afin de proposer des réponses rapides et durables et ainsi améliorer l'offre quantitative et qualitative pour les personnes handicapées et leurs familles. Certains accords de coopération existent déjà mais il reste encore des passerelles à créer et des intentions politiques à concrétiser.

La Région a déjà franchi un grand pas dans un autre domaine, celui des crèches. Il n'est pas de sa compétence. Néanmoins, vu le manque flagrant de places d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a rusé dans le bon sens du terme avec ses compétences afin de permettre aux communes d'investir dans la création de places. Je pense que le même stratagème habile et positif devrait pouvoir être utilisé aussi en faveur des personnes handicapées.

A cet égard - et je m'en réjouis - nous avons pu constater au sein de nos assemblées le cheminement du concept de collaboration et petit à petit l'adhésion de l'ensemble des formations politiques à cette nouvelle approche de la problématique qui veut de manière volontariste dépasser le cloisonnement des compétences.

En campagne, nous avons tous pris des engagements, d'ailleurs rappelés par les membres du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) dans le communiqué que nous avons reçu. Dès avant la prise de ces engagements en juin 2007, certains de nos collègues avaient cependant pris l'excellente initiative d'une résolution relative aux structures d'accueil et à l'autonomie des personnes handicapées. Celle-ci reprenait les objectifs partagés par les formations signataires et les recommandait au gouvernement.

Je me joins aux questions de Mme Fatiha Saïdi et je rappelle ici les éléments essentiels de la résolution:

- l'augmentation des places d'hébergement et le renforcement des nouvelles initiatives (services de répit, court séjour et accompagnement);
- la complémentarité avec la Commission communautaire commune;
- la complémentarité entre la Commission communautaire française et les Régions wallonne et bruxelloise;
- plus d'efficacité des services de l'INAMI en matière de nursing;

- la recommandation de s'adresser, via les conférences interministérielles, tant au gouvernement fédéral qu'à l'ensemble des ministres compétents pour financer les hébergements ou pour évaluer les besoins, pour sensibiliser les services médicaux et paramédicaux bruxellois à une meilleure prise en charge des personnes handicapées, pour promouvoir une politique fédérale plus active en termes d'autonomie des personnes handicapées notamment via le budget d'assistance personnelle;
- la sollicitation du Service bruxellois francophone des personnes handicapées pour coordonner, inventorier et former;
- la mise en commun des compétences du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Gouvernement francophone bruxellois pour contribuer à tous ces objectifs.

Je me rends compte qu'au cours du présent débat, nous parcourons à nouveau les mêmes sentiers mais ce n'est pas inutile. A force de taper sur le clou, nous finirons par l'enfoncer. Si nous sommes bien conscients de la mission que nous pouvons assumer ensemble - majorité et opposition poursuivant le même objectif - je pense que nous soutiendrons la volonté du Gouvernement francophone bruxellois et du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de concrétiser enfin les créations d'hébergement dont nous avons abondamment parlé.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Michel Colson.

**M. Michel Colson (MR).-** Au lendemain de la Journée internationale de la personne handicapée, je voudrais procéder à un petit rappel historique. Heureusement, notre Parlement n'est pas le seul à se préoccuper de la problématique des personnes handicapées. M. Riguelle y a fait allusion, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en décembre 2006 une convention relative aux droits de personnes handicapées qui avait pour but de dresser un inventaire des droits des personnes handicapées et d'en favoriser l'application dans l'ensemble des pays signataires.

La Belgique a ratifié cette convention et son protocole facultatif le 2 juillet 2009. Quand on ratifie une convention internationale, on s'engage à respecter les prescrits qu'elle contient. Cette convention émet des principes directeurs mais ce qui est intéressant à souligner, c'est qu'elle marque un tournant important dans le regard porté par la société sur les personnes handicapées. Au-delà de la longue énumération des droits à préserver, cette convention a voulu imposer une modification de la vision du handicap par la société.

C'est ainsi que la convention consacre l'appellation "personne en situation de handicap" et précise que *"le traité considère le handicap comme le résultat de l'interaction entre un environnement inaccessible et une personne plutôt qu'un attribut intrinsèque d'une personne. Il remplace donc l'ancien modèle médical du handicap par un modèle social basé sur les droits de l'homme, postulant que c'est la société qui handicape les personnes handicapées en les empêchant d'exercer leurs droits en tant que citoyens."*

Ce changement est loin d'être uniquement sémantique, il met les autorités publiques face à leurs responsabilités. Il est donc du devoir de tous, en premier lieu des politiques, de mettre en oeuvre des aménagements raisonnables. Qui dit ratification, dit obligation. La Belgique et ses entités fédérées se sont engagées à adopter toutes les mesures appropriées d'ordre législatif, administratif ou autre.

Cette obligation est d'autant plus importante que la Belgique a aussi ratifié le protocole facultatif qui donne une arme importante aux personnes en situation de handicap pour faire respecter leurs droits. Dans les pays qui ont ratifié le protocole facultatif, le comité des droits des personnes handicapées est chargé d'étudier et de signaler tout manquement d'un Etat partie sur simple plainte des particuliers et des groupes.

Voter des textes à l'unanimité, c'est indispensable mais malheureusement ce n'est pas suffisant. Dans une autre enceinte, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons voté à l'unanimité une proposition d'ordonnance initiée par Didier Gosuin qui avait pour but d'utiliser l'aménagement du territoire. Cette proposition prévoyait que dans les grands projets en gestation dans la Région - Delta, Josaphat, gare de l'Ouest, Schaarbeek-Formation, etc. - on affecte 1.000 m<sup>2</sup> au sol à des logements pour personnes handicapées.

A l'époque, Didier Gosuin avait fait dans le détail mais on lui avait rétorqué que ce n'était pas nécessaire dans une proposition d'ordonnance et que le gouvernement prendrait des arrêtés. Nous l'avons rappelé lors des discussions à l'occasion de l'installation de la nouvelle majorité mais ce beau projet n'est pas poursuivi à l'heure actuelle puisqu'aucun arrêté n'a été pris par le gouvernement.

Nous sommes favorables à des synergies et des décloisonnements mais il conviendrait d'aller plus loin. Mme Persoons est également membre du Parlement de la Communauté française et de ce fait sénatrice. Elle a lancé un groupe interparlementaire traitant le problème des personnes en situation de handicap. Je voudrais profiter de cette intervention pour demander à tous les groupes politiques démocratiques de s'y investir.

Je me joins aux interpellations pour vous demander que soit dressé un état des lieux concret des objectifs que nous nous sommes fixés en votant dans une belle unanimité des résolutions afin qu'elles ne restent pas au stade de simples déclarations d'intention.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo)-** Je souhaite aussi dire deux mots sur cette proposition de résolution qui avait fait suite à des auditions demandées par l'opposition. Nous travaillons donc dans un même esprit oecuménique !

Deux ans après le vote de ce texte, il est bon de faire le point sur les réalisations qui en ont découlé.

Tout d'abord, ce texte que j'ai proposé avec Mmes Saïdi et Fremault n'était pas celui dont nous rêvions. La politique étant l'art du possible, il permettait, vu les difficultés de la Commission communautaire française, de privilégier une politique crédible des petits pas. Il est vrai que nous avons mis en sourdine certaines de nos aspirations et que nous étions loin d'avoir fait le tour de la question. D'ailleurs, ce texte ne portait pas une ambition aussi globale mais il invitait à la poursuite de ce travail tant au Parlement francophone bruxellois que dans les autres assemblées pour que la Région devienne une Région "personnes handicapées admises" quels que soient la catégorie et le niveau de handicap.

Cela dit, nous n'avions pas promis la lune. Nous n'avions pas, non plus, promis du vent. D'aucuns pourraient objecter que par nature une résolution détient une force de contrainte limitée. Elle n'en reste pas moins un texte légal, ce qui n'est pas rien. Je suis de ces personnes qui pensent qu'une résolution a la portée que nous

voulons bien lui donner. En ce sens, j'estime qu'elle a porté quelques fruits.

Néanmoins, je reste modeste. La ministre aurait de toute manière avancé sans cette résolution. Les demandes étaient très explicites. Pour prendre quelques exemples, il s'agissait de demander une augmentation et une diversification du nombre de places non seulement dans les services existants mais également dans de nouveaux services. Nous progressons indéniablement même si cela ne va pas aussi vite que nécessaire, faute de moyens. Je pense aussi que la recherche de formules d'accueil alternatif, d'accompagnement ou de répit est une réelle voie à investiguer.

Une autre demande concernait l'amélioration de l'information et de la formation des services d'accueil, d'aide et de soins généralistes afin que les besoins des personnes handicapées y soient davantage rencontrés. Pourriez-vous faire le point sur les avancements en matière de sensibilisation de tous les services et structures qui travaillent de façon généraliste mais qui devraient également travailler en tenant compte des spécificités de chacun?

Dans la résolution, quelques demandes étaient adressées au niveau fédéral et d'autres aux ministres bruxellois. Au niveau fédéral bien entendu il est demandé de mettre en place un système de budgets d'assistance personnalisée. La Commission communautaire française est un pouvoir subsidiant et de contrôle d'institutions devant répondre le mieux possible aux besoins des personnes handicapées et ce, dans leur diversité.

Je suis de ceux qui pensent qu'il faut mener à bien cette tâche plutôt que d'envisager des systèmes pour lesquels nous ne sommes pas compétents et pour lesquels, de surcroît, nous ne disposons pas de moyens mais par lesquels nous risquerions également de créer des injustices.

Je pense en l'occurrence au budget d'assistance personnelle (BAP). Je suis toujours favorable à ce système mais au travers d'une solidarité fédérale et non régionale. Le BAP fait partie de l'arsenal des réponses à apporter aux besoins des personnes handicapées. Même s'il s'organise au niveau régional bruxellois, actuellement via un projet pilote au sein de la Commission communautaire commune, il devrait à terme être repris par le fédéral, son organisation restant du ressort régional.

Aujourd'hui, suite à la résolution mais aussi dans le cadre du rappel de la journée des droits des personnes handicapées et de la convention des Nations Unies, je joins mon propos à celui de M. Riguelle. Je souhaite connaître les avancées tant à la Commission communautaire française qu'à la Région, et notamment en termes de complémentarité avec la Commission communautaire commune ainsi que dans les rapports intra-francophones ou avec le niveau fédéral.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Huytebroeck, ministre.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.-** Les très nombreuses questions posées vont me permettre de survoler mes politiques en matière de création de places, de faire le point sur des situations concrètes et de fournir des chiffres même si dans le cadre des discussions budgétaires en commission des Affaires sociales, j'ai déjà pu apporter un certain nombre de précisions.

Concernant les infrastructures, comme énoncé lors de la déclaration parlementaire 2009-2010, le gouvernement s'engage à la concrétisation de projets de création de places d'hébergement et de jour et ce, en particulier pour les personnes polyhandicapées et autistes. Dans le cadre de son projet de budget 2010 et malgré un budget étriqué, l'actuel gouvernement a pris des engagements

clairs qui assurent et confirment la continuité des engagements pris au cours de la législature passée.

Sont concernées par cette création de places l'asbl Hoppa, d'une part, et les asbl Condorcet et Estreda réunies en une Coupole bruxelloise de l'Autisme, d'autre part. Il ne s'agit donc plus seulement d'un accord de principe du Gouvernement de la Commission communautaire française mais de l'engagement ferme de crédits d'un montant de 3.420.000 € pour le financement de la construction de centres de jour et de centres d'hébergement qui pourront offrir 80 places pour des personnes de grande dépendance.

L'ouverture de ces deux centres est prévue pour 2012. Hoppa est une asbl qui s'occupe d'hébergement occupationnel pour personnes polyhandicapées adultes. Elle bénéficiera d'un subside de 2.100.000 € de la part de la Commission communautaire française. Par ailleurs, l'asbl Hoppa est l'un des lauréats de l'appel à projets "Bâtiments exemplaires" que j'ai lancé en tant que ministre de l'Energie en 2008. Dans le cadre de cet appel à projets, Hoppa recevra une aide financière de 191.300 € de la Région de Bruxelles-Capitale pour la construction d'un centre d'accueil présentant de bonnes performances énergétiques.

Ce projet est coûteux en raison d'infrastructures nécessitant beaucoup d'espace pour accueillir des personnes polyhandicapées. C'est pour cette raison que nous allons les soutenir dans leurs démarches visant à obtenir des aides financières supplémentaires notamment un financement de l'Etat fédéral via Beliris.

Par ailleurs, le projet de la Coupole bruxelloise de l'Autisme débutera en octobre 2010 et bénéficiera d'un subside de 1.320.000 € de la Commission communautaire française. Ce bâtiment pourrait - nous ne pouvons encore l'affirmer car les résultats de l'appel à projets ne seront divulgués que cette semaine - lui aussi être lauréat de l'appel à projets "Bâtiments exemplaires" en 2009.

Grâce à ces deux projets, l'offre d'accueil et d'hébergement de personnes handicapées de grande dépendance à Bruxelles devrait se voir renforcée de 80 places d'ici 2012.

D'autre part, en ce qui concerne l'asbl La Braise et l'hébergement de personnes cérébrolésées, nous sommes actuellement en discussion avec la commune d'Anderlecht afin de conclure un bail emphytéotique avec un canon viable pour cette association. S'il y a des Anderlechtois dans la salle, j'attire leur attention sur ce point. Ce projet devrait permettre la construction d'un centre d'hébergement pour 15 personnes cérébrolésées.

L'asbl Briques du Gamp a obtenu de l'Etat fédéral un bâtiment sous forme d'un bail emphytéotique à Saint-Josse. Comme vous le savez, elle a décidé d'attribuer le bâtiment à l'asbl Farra Bruxelles-Capitale afin qu'elle puisse déployer son offre de places en centre de jour et d'hébergement en créant 33 places. Pour le moment, elle bénéficie d'un accord de principe. L'asbl Farra Bruxelles-Capitale accueille, encadre et héberge des personnes handicapées mentales adultes modérées, sévères et profondes.

Les travaux ont fait l'objet d'un accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'Etat fédéral - Beliris - qui prendra en charge les frais de ce chantier estimé à 4 millions d'€. Je suis parfaitement consciente de ce que c'est aujourd'hui que nous devons anticiper de nouveaux projets quand bien même ne verraient-ils le jour que dans cinq ans.

Outre des projets particuliers, un important avant-projet de décret "infrastructures" pour l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées et ses arrêtés sont en chantier.

Ce décret, s'il est adopté - et sous réserve des moyens budgétaires à obtenir - permettra un meilleur financement des structures pour les personnes handicapées de grande dépendance. Le nouveau projet de décret "infrastructures" et ses arrêtés pourraient y contribuer grâce à une augmentation du pourcentage de subsides octroyés et grâce à un rehaussement des coûts maxima subsidiaires.

Ce projet de décret va être déposé au cours de ce mois de décembre 2009 au Conseil consultatif. Il sera donc en première lecture au gouvernement dès le début 2010 pour ensuite poursuivre son parcours législatif. Pour que les arrêtés d'application soient adoptés de manière concomitante au décret, ceux-ci sont déjà en cours d'élaboration. Le groupe de travail de la section personnes handicapées du Conseil consultatif se réunit fréquemment afin de proposer divers textes.

Je vous rappelle que le Collège de la Commission communautaire commune a adopté à la fin de la législature précédente un plan pluriannuel d'investissement qui inclut l'augmentation de l'offre à 100 places dont au moins une trentaine pour la grande dépendance réparties sur cinq centres.

Il s'agit notamment du projet de création d'un centre de jour pour 20 personnes handicapées mentales de "grande dépendance" et d'un centre de jour de 20 places situé à Etterbeek et porté par l'asbl Constellations. Un total de 213 places devrait donc être prévu au cours des cinq à six années futures.

D'autres projets d'hébergement voient également le jour mais sous des formes alternatives de logement communautaires en petites unités intégrées dans le milieu urbain, à savoir Yagada ou les Pilotis. Le décret de 1999 ne couvre pas ce type d'hébergement, c'est une des raisons de la nécessité de révision de celui-ci.

Abordons maintenant la création de places dans les centres déjà existants. Voici quelques chiffres.

Actuellement, le nombre de places en centres de jour et d'hébergement agréés par la Commission communautaire française et par la Commission communautaire commune est de 1.818 (1.502 en pour la première + 316 pour la seconde), auxquelles il faut ajouter 1.115 places en centres de jour pour enfants scolarisés.

Grâce à la réforme entamée lors de la législature précédente, 119 places supplémentaires ont été, sont et seront créées d'ici 2010 dont environ un quart sont réservées à l'accueil pour la grande dépendance. Il s'agit de 15 nouvelles places agréées en 2007 par la Commission communautaire commune. Une dizaine sont prévues pour 2010. De plus, 26 nouvelles places agréées depuis 2008 par la Commission communautaire française et 15 places sont prévues pour 2010. Il y a 19 places depuis 2008 grâce à l'augmentation de capacité de 10% (hors capacité agréée). Ensuite, 25 places ont été créées en habitat accompagné par la Commission communautaire commune et 9 conventions prioritaires ont été ou sont attribuées.

Je parle bien de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Commission communautaire française en vigueur depuis l'année dernière qui prévoit 15 prises en charge par partie contractante. A ce jour, outre 3 conventions à Bruxelles, 6 conventions prioritaires sont effectives en Région wallonne.

## C.R. N° 8 (2009-2010)

Pour clore cette partie, sachez que dans le cadre des demandes de renouvellement d'agrément des centres de jour et d'hébergement (2010-2014), plusieurs sollicitent une augmentation de leur capacité agréée. Une augmentation de la norme de 56 places est analysée dans le cadre de cette procédure de renouvellement d'agrément.

Afin de gérer les opportunités de nouvelles places et de places se libérant, une liste dite grande dépendante a été élaborée. L'interface grande dépendance mise sur pied le 1<sup>er</sup> mars 2007 au sein de mon administration a pu recenser, en collaboration avec le secteur, un nombre de personnes handicapées de grande dépendance.

Sachant que les chiffres aujourd'hui en ma possession sont en constante évolution en raison de nouvelles demandes à la suite de rencontres avec de nouvelles familles et après le recensement des solutions trouvées, voici un état des lieux datant de novembre 2009. A l'heure actuelle, 157 personnes sont recensées et inscrites dans la liste dressée par l'interface grande dépendance dont:

- 83 personnes adultes à domicile;
- 8 adultes en psychiatrie;
- 32 jeunes en fin de scolarité;
- 7 adultes en maison de repos;
- 15 adultes en centre de jour qui cherchent un centre d'hébergement;
- 12 adultes ayant une solution précaire dans le secteur du handicap.

Pour répondre à la question du répit, nous avons développé des solutions alternatives. Différentes formules ont été développées:

- service d'extra-sitting (soutien à domicile);
- ateliers de répit en semaine;
- accueil familial;
- service de répit pendant les week-ends ou de courts séjours.

Cette année encore, plus de 300.000 € seront consacrés à cette offre et un appel à projets sera, tout comme l'année dernière, lancé au début 2010. Trois à quatre nouveaux projets pourront être financés. Cette offre de répit pour la grande dépendance entre depuis l'année dernière dans les missions des services d'accompagnement. C'est la raison du transfert des moyens budgétaires répit vers cette ligne budgétaire.

Ainsi, cette mission initialement subventionnée en initiatives est reconnue et financée de manière récurrente. Dans cette perspective, trois projets sont agréés:

- "Susa Bruxelles" a été agréé pour la mission support aux situations critiques;
- "Sapham" et les "Tof-Services" pour l'organisation de loisirs pour personnes en situation de grande dépendance en semaine et le week-end;
- Les "Tof-Services" pour la mission "extra-sitting" pour un minimum de 2.750 heures par an.

Dans cette logique, le secteur de l'accompagnement est en constante évolution. Le budget 2010 est par exemple augmenté de 586.000 €, c'est-à-dire une augmentation de plus de 13% par 22

rapport à 2009. Ce secteur répond à des besoins importants des personnes handicapées qui vivent en milieu ouvert, essentiellement en dehors du circuit des prises en charge telles que celles des centres de jour et d'hébergement.

Enfin, n'oublions pas le projet pilote du BAP développé par la Commission communautaire commune. Il permet de soutenir 9 familles. Monsieur Riguelle, il semble actuellement impossible qu'une demande de financement de cette action par le pouvoir fédéral soit acceptée. La Région wallonne a adopté un décret relatif au développement du BAP.

En conclusion, dans le cadre des suites données à la résolution parlementaire, j'insiste sur le fait qu'au cours des années écoulées, des places ont été créées même si c'est en nombre insuffisant. Des services de répit ont été offerts et pérennisés et des conventions prioritaires ont enfin été octroyées. Ce sera encore le cas pour 2010 grâce au maintien de la ligne budgétaire création de places et aux projets de répit ainsi qu'à l'augmentation du budget consacré aux conventions prioritaires.

De plus, des crédits ont été engagés pour Hoppa et la Coupole bruxelloise de l'Autisme. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à adopter au cours de cette législature un nouveau décret "inclusion". Dans cette perspective, l'occasion me sera donnée d'introduire de nouvelles actions, de soutenir et de renforcer la mobilisation des services généraux et de restructurer les services ambulatoires afin d'accentuer et de favoriser le maintien dans leur milieu de vie des personnes handicapées.

Par ailleurs, sur la base de ce décret, je souhaite encourager la transformation et la reconversion de places en institution en petites unités et ainsi de nouvelles formules de logements alternatifs comme les logements communautaires. Certains centres ont déjà emboîté le pas en convertissant des places en prise en charge légère.

Pour finir, je vous rappelle l'engagement pris par la Région et la Commission communautaire française de mettre en place une conférence interministérielle social-santé au cours de laquelle je soutiendrai la proposition de travailler en particulier sur la question du développement de l'offre de logements pour les personnes handicapées.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

**Mme Fatiha Saïdi (PS).-** Je tiens à remercier la ministre pour ses réponses à une longue interpellation. Il est important qu'en ce début de législature nous obtenions un état des lieux très concret. Je me réjouis que le dossier infrastructures avance dans la bonne direction.

Néanmoins, je me permets un léger bémol. J'ai bien entendu vos chiffres mais il est notoire que les associations ont des difficultés à obtenir des subsides d'autant plus qu'ils ne couvrent que 50% du budget global et qu'elles envisagent de solliciter des dons. Pour le reste, je me félicite des alternatives de répit que vous avez mentionnées et que je ne connaissais pas.

Ce dossier est loin d'être clos. Nous vous réinterrogerons pour connaître l'état d'avancement des différentes solutions que vous venez d'évoquer.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle (cdH).-** Je remercie la ministre pour son exposé assez complet. Je voudrais intervenir sur trois points mineurs. D'abord, une question me vient à l'esprit en vous entendant.

L'extension d'agrément à partir de 56 places dont vous parlez concerne-t-elle des asbl existantes ou de nouvelles asbl?

Vous me confirmez que le dispositif concerne des asbl existantes. J'en prends bonne note et constate qu'il n'y a donc rien de neuf à cet égard. Quant à l'asbl L'Arche, je prends bonne note également de ce qu'elle y est incluse.

Deuxième considération. Nous sommes sensibles à vos efforts et à ceux du gouvernement et je pense qu'il y a une vraie prise de conscience, comme je l'ai dit tout à l'heure. Toutefois, l'on brandit comme un étendard le nombre de 113 places depuis des années et je constate aujourd'hui que pas une encore n'a été ouverte. Il faut donc vraiment donner un bon coup d'accélérateur pour entamer les travaux.

Et puisque nous sommes tous sensibles à la question - vous aussi manifestement - je ne peux qu'inviter le gouvernement à établir des contacts avec le membre du gouvernement chargé de la politique du logement afin de déterminer rapidement les montants qui pourraient être dégagés dans le cadre de ladite politique.

Au sein de la majorité et au sein des gouvernements respectifs, nous devons parvenir à un consensus afin de préciser les montants et de définir une programmation qui ne nous oblige plus chaque année à revenir systématiquement sur le sujet. Je crois d'ailleurs que vous êtes vous-même favorable à ces précisions budgétaires notamment dans le cadre de Beliris mais aussi dans celui du budget "logement" de la Région. Il y a là une vraie urgence à laquelle il nous faut répondre, non pas dans les années qui viennent mais dans les mois qui viennent. Nous devons programmer la création de ces places et obtenir ainsi du concret à court terme.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Michel Colson.

**M. Michel Colson (MR).-** Je remercie la ministre d'avoir fait le point et constate que nous sommes à nouveau unanimes à déplorer que les efforts, si louables soient-ils, restent insuffisants.

En matière de synergies, mon collègue Riguelle a parlé de la politique du logement et la ministre l'a évoquée également. Pour ma part, je rappelle qu'en aménagement du territoire, une proposition régionale a été votée par tous les groupes démocratiques. Le gouvernement peut prendre des arrêtés d'exécution en vertu de cette ordonnance initiée par Didier Gosuin.

Celle-ci prévoit, je le rappelle, d'affecter 1.000 m<sup>2</sup> au sol à des logements pour personnes handicapées dans des zones qui font l'objet de débats importants en termes d'aménagement du territoire et ce, dans une Région au territoire très limité. Il y a là des leviers et j'insiste pour qu'on les actionne. Si ce texte a été voté à l'unanimité il faut à présent qu'il se concrétise par des arrêtés d'application.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo).-** Je remercie à mon tour la ministre pour sa réponse très détaillée et me réjouis de constater que le travail va bientôt reprendre avec un projet de décret "infrastructures" qui me paraît bien nécessaire.

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.-** Je voudrais apporter deux ou trois précisions. L'Arche figure bien parmi les

centres existants concernés par les 56 places. Je connais bien les problèmes qui s'y posent et d'ailleurs une réunion prévue de longue date avec cette association se tiendra cette après-midi même à mon cabinet.

Deuxième point. M. Riguelle dit que l'on parle toujours de 113 places mais qu'elles restent à créer. J'en conviens volontiers. N'empêche que nous avons parcouru pas mal de chemin et qu'aujourd'hui, 3,2 millions d'€ sont inscrits au budget pour ces 113 places. Ce n'était pas le cas précédemment.

N'oubliez pas non plus que 119 places ont été créées dans les centres existants. Par ailleurs, nous étions tous unanimes - et je partage donc votre avis - sur le nouveau projet de décret "infrastructures" prévu pour 2010 et sur ses arrêtés d'application. On peut s'attendre à un meilleur financement structurel avec une augmentation du pourcentage de subsides octroyés. A ce propos, je me tourne vers Mme Saïdi.

J'espère que le gouvernement sera unanime pour appuyer ce décret.

Enfin, j'ai vu le secrétaire d'Etat au Logement. Quand je dis que la question des infrastructures pour personnes handicapées doit se retrouver plus globalement dans le projet de ville, c'est bien dans le cadre du PRDD et de tous les plans "logement".

**M. Joël Riguelle (cdH).-** En tout cas, le décret recevra le soutien inconditionnel du cdH.

**Mme la Présidente.-** L'incident est clos.

#### LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

DE MME ISABELLE MOLENBERG

ET INTERPELLATION JOINTE

#### LE TYPE DE VÉHICULE UTILISÉ POUR ASSURER LE TRANSPORT SCOLAIRE DES PERSONNES FRÉQUENTANT L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Isabelle Molenberg.

**Mme Isabelle Molenberg (MR).-** Cette intervention vous paraîtra un peu décalée mais c'est ma collègue Caroline Persoons qui avait déposé cette interpellation dans le courant du mois de septembre. Mais celle-ci a suivi un long cheminement avant d'être inscrite à l'ordre du jour. Elle portait sur le bilan du transport scolaire au lendemain de la rentrée des classes. De plus, le débat budgétaire nous avait permis d'aborder certains éléments même si nous n'avons pas encore reçu les annexes. Cela vous paraîtra donc surréaliste mais vous l'aurez compris, nous n'en sommes pas responsables.

Le transport scolaire des enfants en situation de handicap a fait l'objet de différents débats lors de la législature précédente. Deux problèmes majeurs sont à relever dans ce domaine, à savoir le temps de parcours et la présence d'accompagnateurs.

Notons par ailleurs qu'il est fondamental pour ces enfants de fréquenter un établissement dont le projet pédagogique leur correspond le mieux possible. Chaque handicap demande des moyens pédagogiques adaptés et il est difficilement concevable

de choisir voire d'imposer une école pour le seul motif que celle-ci est la plus proche du domicile. Cela implique donc une bonne organisation du transport scolaire, fondamentale pour assurer le suivi scolaire et l'épanouissement de ces élèves.

Pour ce qui concerne les accompagnateurs et leur formation, la situation s'est améliorée par certains aspects. Lors d'une précédente intervention sur le sujet, votre prédécesseur soulignait en effet que sur les 167 circuits organisés par la Commission communautaire française, il était dénombré 160 convoyeurs. En commission, nous aviez parlé de 170 circuits et de 147 accompagnateurs. Pourriez-vous nous éclaircir sur cette différence? J'insiste sur l'importance de cette fonction.

En ce qui concerne les temps de parcours, les choses semblent plus compliquées à résoudre spécialement en ce début d'année scolaire. En effet, si le trajet se passe bien pour un certain nombre d'enfants, nous relevons encore de trop nombreux cas où ils sont contraints de passer plusieurs heures par jour dans le bus scolaire. De tels cas sont inadmissibles et une telle situation ne peut plus durer.

Les enfants dont il est question ici ont un handicap qui les pénalise lourdement. Or, une durée de transport excessive génère entre autres une fatigue supplémentaire, un stress important, des risques pour la santé ou un déficit de scolarité et de rééducation qui complique encore leur situation.

A l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire, les problèmes de temps de parcours semblent à nouveau se poser de façon aiguë. Cette situation est pourtant, je le répète, inadmissible.

Des pétitions de parents circulent car les circuits sont modifiés très régulièrement. Il semblerait que certains circuits imposent aux enfants de prendre le bus à 5h45 du matin.

Je souhaiterais donc que vous nous dressiez le bilan de la rentrée scolaire. Les circuits et temps de parcours sont-ils stabilisés et conformes aux besoins des enfants? Quelles sont les données concernant les temps de parcours? Des mesures supplémentaires ont-elles été prises pour les réduire? Des circuits supplémentaires sont-ils organisés à l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire?

Enfin, qu'en est-il des accompagnateurs? Sont-ils présents sur l'ensemble des circuits organisés? Quelle est leur formation?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. André du Bus de Warnaffe pour son interpellation jointe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Je m'inscris tout à fait dans les propos de notre collègue, Mme Isabelle Molenberg, puisque la question du transport scolaire est décrite comme étant problématique par de nombreuses familles et associations de familles qui doivent faire appel au transport scolaire organisé par la Commission communautaire française.

A ce stade, je prends appui de manière plus formelle sur l'accord de majorité 2009-2014 qui précise que par le biais d'un décret à prendre, ce sera l'occasion de procéder à une adaptation des conditions d'admission dans les centres d'hébergement et les centres de jour et de revoir le taux d'encadrement. Ce sera également l'occasion de prendre des mesures plus précises afin de réduire les discriminations et de progresser quant à l'évaluation des politiques.

C'est précisément dans le champ de l'évaluation des politiques publiques que l'on peut prendre ici largement en considération la plainte des familles, des jeunes, des enfants et du milieu associatif portant sur le temps de parcours scolaire. Ce dernier est bien souvent de deux heures et ce, pour des enfants qui dans de

nombreux cas sont sanglés pour des raisons de sécurité que l'on peut comprendre. Il y a des enfants incontinents mais aussi d'autres problèmes matériels. Tout cela est aggravé par les conditions mêmes de ce transport puisqu'il s'agit de bus de 54 places. La taille du bus détermine donc en lui-même le temps de parcours puisque passer par une cinquantaine de familles prend un temps certain et il n'est pas rare de voir des départs de tournée commencer à 5h30-6h du matin.

La suggestion formulée est non de couper ces bus en deux mais d'en revenir à des tailles beaucoup plus réduites, ce qui permettrait non seulement de résoudre ce problème de temps de parcours excessif mais également, peut-être grâce à un plan financier à imaginer, de voir comment on pourrait mettre ces cars à disposition du secteur associatif en dehors des périodes de transport du matin (6-8h30) et du soir. On pourrait de cette manière rentabiliser au mieux cette flotte de cars.

Voilà les propos que je voudrais relayer et qui décrivent des situations dénoncées par l'ensemble des familles concernées.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Aziz Albishari.

**M. Aziz Albishari (Ecolo).-** Je m'inscris complètement dans l'intervention de mes collègues à propos du transport scolaire des enfants ayant un handicap. Il existe aujourd'hui un hiatus, une zone qui n'a pas été réfléchi. Elle concerne les enfants ayant un handicap et émergeant au système de l'enseignement spécialisé mais qui ont un projet d'intégration dans un enseignement ordinaire. Le décret de la Communauté française de l'an dernier prévoit que ces enfants gardent des prérogatives en matière de soutien financier et de transport scolaire et ce, uniquement pour l'encadrement. Ils n'ont plus la possibilité de faire appel au transport scolaire spécialisé notamment de la Commission communautaire française. C'est un problème auquel il faut remédier.

Il s'agit d'un décret de la Communauté française. Que ferez-vous dans le cadre de votre déclaration de politique générale qui prévoit une inclusion la plus grande possible dans tous les aspects de la vie des personnes ayant un handicap et des enfants en particulier?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Emir Kir.

**M. Emir Kir, ministre en charge du Transport scolaire.-** Tout d'abord, soyez bien assurés que le gouvernement met tout en œuvre afin que les services de la Commission communautaire française travaillent quotidiennement à l'amélioration des conditions de transport des quelque 6.000 enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé bruxellois. La moitié d'entre eux est véhiculée par la Commission communautaire française et les autres bénéficient d'abonnements scolaires ou d'interventions dans les frais de déplacement des parents. L'objectif est que chaque enfant et indirectement chaque parent puisse bénéficier d'un service de qualité, performant et confortable et que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

Je commencerai par un élément présent dans les deux premières interpellations, c'est-à-dire les horaires de ramassage des enfants et la durée des trajets. Actuellement, sur 170 circuits organisés et financés par la Commission communautaire française, 13 prennent en charge des élèves avant 6h30 le matin dont 8 bus venant de la Région wallonne. Un circuit sur les 170 focalise l'attention et est souvent montré en exemple pour illustrer les problèmes. Il s'agit du bus qui assure le transport de 14 élèves en partant de La Louvière vers 5h30 - soit un peu plus tôt que ce que vous aviez dit - et en embarquant le dernier élève à 7h15 à

Braine-l'Alleud pour arriver à l'école vers 8h20 avant le début des cours et animations.

Comme de nombreux autres, ce bus doit malheureusement patienter dans les embouteillages en pleine heure de pointe le matin et le soir. Sur certains trajets, il est parfois possible de gagner un peu de temps en utilisant les sites propres de la STIB.

Huit autres bus venant de Région wallonne embarquent 1 ou 2 élèves avant 6h30 sur une moyenne de 12.

Quatre bus bruxellois prennent également 1 ou 2 élèves avant 6h30 sur une moyenne de 16 élèves transportés. La longueur des trajets s'explique par le fait que ces bus partent généralement du côté opposé à celui de l'école (de Berchem vers Uccle par exemple).

Je me permettrai d'ajouter que sur ces parcours, un parent en voiture mettrait entre 75 et 90 minutes en moyenne pour le trajet domicile-école.

D'après les informations communiquées par mon administration du secteur du transport scolaire, le nombre d'élèves pris avant 6h30 du matin est inférieur à 40 sur un total de 2.835 transportés.

Néanmoins, ne me comprenez pas mal, cette situation est humainement difficile et elle nous touche tous. Nous continuerons à investir dans ce secteur pour offrir le meilleur service possible et des transports gratuits de qualité. Je rappelle que les transports proposés par la Commission communautaire française sont gratuits.

Comme évoqué à la mi-novembre lors de la commission parlementaire relative au budget, la durée moyenne d'un trajet n'est pas de 2 heures mais de 90 minutes. Certains ne durent que 25 minutes, d'autres plus de 3 heures mais il s'agit essentiellement de bus qui viennent de la Région wallonne.

Cette situation n'est pas seulement imputable à la politique menée par la Commission communautaire française en matière de transport scolaire. D'autres facteurs doivent être pris en compte tels que le manque d'écoles spécialisées à Bruxelles, l'absence de garderie dans la majorité des écoles, la circulation de plus en plus difficile à Bruxelles (travaux, sommets européens, manifestations). Je pense également au "Grand Bruxelles" avec les deux Brabant qui connaît des problèmes de mobilité grandissants. Cela a un impact non négligeable sur les circuits organisés par la Commission communautaire française.

Madame Molenberg, vous évoquez des modifications fréquentes des circuits de ramassage qui auraient débouché sur des pétitions de parents. Vous le savez, les inscriptions peuvent avoir lieu toute l'année dans l'enseignement spécialisé. Ensuite, ce sont les établissements qui formalisent avec les parents les demandes de transport à la Commission communautaire française. Certains enfants déménagent en cours d'année ou des chantiers modifient parfois sensiblement la tournée. Il est donc difficile de garantir aux parents un horaire constant sur toute l'année.

Cette rentrée scolaire 2009-2010 a vu la modification d'un circuit (un bus de l'école La Clairière à Watermael-Boitsfort a été déplacé à l'Institut Herlin à Berchem-Sainte-Agathe) et la création de 4 nouveaux circuits dont l'un pour l'école Tremplin à Forest. Il s'agit d'une école fondamentale (maternel et primaire de 2 ans et demi à 14 ans) pour enfants atteints de déficiences auditives (type 7) ou dysphasiques.

Ensuite, il y a le CETD à Woluwé-Saint-Lambert, école fondamentale (idem) pour enfants atteints de déficiences physiques (type 4). Toujours dans cette commune est installée

une école fondamentale et secondaire pour enfants atteints de déficiences auditives (type 7) ou physiques (type 4). Enfin, un quatrième circuit a été lancé à Forest avec La Cime qui est une école secondaire pour enfants qui ont un retard et/ou un trouble léger du développement intellectuel (type 1), un retard et/ou un trouble modéré du développement intellectuel (type 2) ou porteurs d'un handicap physique (autre que sensoriel - type 4).

A ce jour, ni mon administration ni moi-même n'avons reçu de pétitions de parents. J'ai reçu à titre personnel des courriers de l'un ou l'autre parent le plus souvent en provenance de Wallonie et auxquels j'ai répondu. Il semble qu'une partie du "nombre grandissant de plaintes" ne parvienne pas aux autorités compétentes. La Commission communautaire française a mis sur pied depuis plus de dix ans une commission consultative bruxelloise francophone du service des transports scolaires où sont représentées les associations de parents d'élèves du réseau officiel et du réseau libre confessionnel. Depuis le début de la législature, aucune pétition ou plainte n'y a été relayée. Je ne manquerai pas de m'en enquêter auprès d'eux dès la prochaine rencontre. Si une demande est exprimée par un grand nombre de parents, elle sera évidemment traitée par cette commission.

J'en viens maintenant à l'importante question des accompagnateurs scolaires dans les bus qui a elle aussi déjà été évoquée en commission. Pour rappel, la mission principale d'un accompagnateur est d'assurer la sécurité des élèves en veillant à ce qu'ils soient assis ceinture attachée et à la discipline dans le bus. Pour les 33 bus transportant des élèves en voiturette, cette mission est assurée de facto. Les voiturettes sont attachées pour la sécurité des élèves qui ne peuvent pas se déplacer.

La grande majorité des bus bénéficient de la présence d'un accompagnateur scolaire. Les chiffres ont un peu évolué, Madame Molenberg. Il y a 148 accompagnateurs pour 170 circuits. Le nombre d'accompagnateurs dépend du nombre de circuits existants et/ou estimés pour l'année scolaire suivante.

La formation des accompagnateurs n'est pas obligatoire. Nous y portons toutefois une attention toute particulière. Les horaires des travailleurs sont adaptés en conséquence pour le matin et une dispense de service est octroyée pour l'après-midi afin d'encourager leur participation à trois types de formations. La formation de secourisme est proposée chaque année à l'ensemble des accompagnateurs scolaires par groupes de 12 personnes avec des horaires adaptés à leurs horaires de travail.

La formation relative au métier d'accompagnateur scolaire par groupes de 20 personnes maximum porte sur:

- le rôle et la responsabilité de l'accompagnateur;
- la gestion d'un groupe d'enfants;
- le handicap et plus particulièrement les enfants handicapés;
- la gestion des conflits avec les élèves ou les autres adultes.

Enfin, la formation à la sécurité au travail a pour objet la prévention des risques de mal de dos et de chute à la montée ou descente du bus ou lors des interventions auprès des élèves lorsque le bus roule. Cette formation se déroule en une journée pour un groupe de 10 personnes.

Monsieur du Bus de Warnaffe, vous ne disposez pas des bonnes données quant à la taille des bus. Vous me questionnez sur le type et la capacité des véhicules qui assurent le transport des élèves et proposez que la Commission communautaire française s'oriente vers des bus de plus petite taille. D'après les

## C.R. N° 8 (2009-2010)

informations fournies par le service gestionnaire, sur les 170 véhicules utilisés:

- 106 bus ont moins de 20 places, soit 62%;
- 46 bus ont entre 21 et 30 places, soit 27%;
- 10 bus ont entre 31 et 40 places, soit 6%;
- 8 bus ont une capacité de plus de 41 places, soit 5%.

Nous sommes donc bien heureusement assez loin des chiffres de capacité que vous citiez dans votre interpellation, à savoir une flotte complète de bus de 54 places. Le charroi est essentiellement de petite capacité et c'est ce qui a été privilégié depuis de longues années. En effet, au regard des données que je viens d'énumérer, 152 bus sur un total de 170 ont moins de 30 places, soit 90% des véhicules. Les bus de plus de 40 places sont affectés à des services relativement courts - en moyenne une heure - avec des arrêts organisés comme sur un parcours de bus de la STIB.

Le secteur du transport scolaire confie l'exécution de la majorité des services de transport à des transporteurs privés. Ces bus n'appartiennent donc pas à la Commission communautaire française et ne peuvent donc pas être prêtés à des asbl, comme vous en avanciez la piste.

La communication vers les parents ainsi que les établissements scolaires spécialisés se réalise essentiellement via le site internet de la Commission communautaire française et sa partie transport scolaire où sont disponibles les différentes informations utiles dont une brochure distribuée également en version papier, présentant une carte de la Région de Bruxelles-Capitale et détaillant les différents établissements, le niveau d'enseignement dispensé et le type de handicap pris en charge.

J'ouvre une parenthèse. L'un des problèmes posés par le transport scolaire est que nous n'avons pas réussi à faire en sorte que les réseaux officiel et confessionnel travaillent main dans la main dans ce dossier. Très souvent, quand des parents habitent en Wallonie, au lieu de choisir l'école la plus proche, ils optent pour l'école du réseau de leur choix. Cela explique la durée du trajet. Si nous voulons la réduire, nous devons réfléchir à la cartographie des écoles.

Les coordonnées des gestionnaires de l'administration de la Commission communautaire française sont également disponibles si des questions complémentaires devaient être posées et les plaintes ou demandes de dérogation peuvent leur être adressées.

Monsieur Albishari, s'agissant de la demande de transport individuel d'un enfant handicapé dans un service ordinaire, le décret voté pose certains problèmes de mise en oeuvre. Nous en discuterons lors du prochain gouvernement conjoint Commission communautaire française - Communauté française.

Pour conclure mon intervention, je voudrais rappeler ici que le gouvernement accomplit un travail remarquable. Il est difficile de trouver une réponse adéquate à chaque situation. J'ai obtenu de lui que des marges budgétaires soient dégagées à partir de 2010 en cas de demandes nouvelles pour couvrir les dépenses inévitables liées à l'ouverture de nouveaux circuits ou à la prise en charge de nouveaux accompagnateurs.

Je suis bien conscient de ce que les attentes, très souvent légitimes, des parents ne sont pas toujours satisfaites mais nous mettons tout en place pour assurer un traitement équitable des dossiers de leurs enfants et faisons tout pour réunir les conditions

en vue de leur assurer un transport aussi court et confortable que possible.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Je remercie le ministre pour sa réponse très documentée. Cependant, j'ajouterai deux éléments.

Le premier concerne le fait que vous avez dit que la durée moyenne des transports était de 1h30. Je ne suis certes pas spécialiste en la matière mais je me demande s'il ne serait pas intéressant de saisir cette fameuse commission consultative du transport scolaire afin de fixer la durée maximale acceptable pour ce type de transport.

Le deuxième porte sur les moyens qu'il conviendrait de mettre en oeuvre pour garantir le fait que tous les transports ne dépassent pas cette durée acceptable.

Par ailleurs, un défilé d'éléments pourrait expliquer les situations actuelles. On les comprend bien mais en la matière nous avons une obligation de résultat, à savoir ne pas dépasser 1h15 voire 1h20, durée qui me paraît déjà énorme pour un enfant se trouvant dans un moyen de transport de cette nature.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Aziz Albishari.

**M. Aziz Albishari (Ecolo).-** Je vous remercie pour l'engagement que vous avez pris devant notre Parlement de porter cette question devant la commission de concertation réunissant le Gouvernement de la Commission communautaire française et celui de la Communauté française.

Pour que vous ayez un argument supplémentaire - mais sans doute le savez-vous déjà - je voudrais vous signaler ou rappeler à nos collègues que l'administration PHARE de la Commission communautaire française dédiée aux personnes handicapées accorde un soutien financier pour le transport scolaire des enfants porteurs d'un handicap et inscrits totalement et de plein droit dans l'enseignement ordinaire. Il s'agit donc d'une cible composée d'enfants qui sont soutenus non pas parce qu'ils émargeraient à l'enseignement spécialisé mais parce qu'ils sont porteurs d'un projet d'inclusion dans l'enseignement ordinaire. Il y a donc à cet égard une toute petite niche qu'il faut absolument revoir.

**Mme la Présidente.-** La parole est au ministre M. Emir Kir.

**M. Emir Kir, ministre en charge du Transport scolaire.-** Je prends bonne note de la remarque qui vient d'être formulée par M. du Bus de Warnaffe quant à sa proposition d'étudier la limite maximale de la durée d'un trajet. Je veux bien soumettre cette question à la commission pour qu'elle l'étudie et je vous communiquerai la conclusion de la commission à cet égard.

**Mme la Présidente.-** L'incident est clos.

## ORDRE DU JOUR

### MODIFICATION

**Mme la Présidente.-** De l'accord des présidents de groupe, je vous propose de modifier notre ordre du jour afin d'examiner maintenant les questions orales. Nous reprendrons ensuite nos travaux à 14h30 par les dernières interpellations.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

## QUESTIONS ORALES

**Mme la Présidente.**- L'ordre du jour appelle les questions orales.

### LE MAL DE DOS

#### DE M. JACQUES BROTCHI

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Jacques Brotchi.

**M. Jacques Brotchi (MR).**- Le mois dernier s'est déroulée la Semaine de la douleur. Cette année, l'édition était placée sous le signe des douleurs au niveau du bas du dos. Le mal de dos est la principale cause d'absentéisme au travail en Belgique. Je pense que cette affection devrait donc faire l'objet de toutes les attentions de la Commission communautaire.

Le rapport Fit for Work Europe "Musculoskeletal Disorders in the European Workforce" épingle d'ailleurs en Belgique le manque de mesures prises pour favoriser la réintégration dans leur entreprise des personnes souffrant de mal de dos et notre tendance à nous contenter de supporter l'absentéisme. En moyenne, parmi les personnes souffrant de mal de dos, 85% d'entre elles prennent jusqu'à sept jours de congé de maladie et 15% d'entre elles prennent un mois de congé de maladie. Le mal de dos est la première cause d'incapacité de travail en Europe occidentale pour les moins de 45 ans.

En Belgique, le coût social entraîné par les problèmes de lombalgie sur une année se situe entre 270.000.000 et 1.600.000.000 €. Et les incapacités de travail provoquées par ces affections sont en constante augmentation depuis dix ans.

Quelle est la politique que vous comptez entreprendre pour lutter contre ce fléau sur le plan préventif? Les Belges sont vraiment très mal informés en la matière. Or, ce sont souvent l'ignorance et les mauvaises habitudes qui nous mènent à ces chiffres alarmants. La Belgique a été montrée du doigt pour son manque de réactivité à ce niveau.

Cette Semaine de la douleur a été organisée par 17 partenaires dont 13 organismes de santé qui ont accompli un travail formidable. Je m'étonne de ne voir nulle part le soutien de la Commission communautaire dans l'organisation de cette campagne d'information. N'est-ce pas là son rôle? Pourquoi laissez-vous à des associations privées le soin d'assumer seules une campagne d'information? Pensez-vous normal qu'une entreprise pharmaceutique qui peut avoir des intérêts dans le traitement du mal de dos finance seule une politique de prévention contre le mal du dos? Comptez-vous jouer un rôle en cette matière?

C'est là vraiment une question d'information, d'éducation et de prévention dans la mesure où prévenir le mal de dos coûte certainement moins cher que sa prise en charge surtout au niveau socioprofessionnel.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

**M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.**- Monsieur Brotchi, en votre qualité de neurochirurgien, je comprends que la question des maux de dos vous préoccupe. Je suis moi-même conscient du problème de santé causé par le mal de dos et de son impact économique.

Malheureusement, je me dois de rappeler que l'instance compétente pour cette question de la prévention est la Communauté française. De plus, notre institution a pour mission d'offrir des services aux francophones bruxellois et non à l'ensemble de la Belgique. La santé au travail est quant à elle une matière fédérale. Dès lors, il ne me semble pas pertinent d'utiliser les budgets de la Commission communautaire française déjà fortement mis à contribution pour financer des campagnes d'information.

Je ne suis pas favorable au financement de campagnes d'information par des firmes pharmaceutiques, vous avez raison de le signaler. Cependant, à ce jour, aucune demande de financement ne m'est parvenue. Et si tel avait été le cas, je l'aurais transmise à ma collègue, la ministre de la Santé en Communauté française.

Je souhaite malgré tout attirer votre attention sur le faible rendement de campagnes d'information grand public en matière de prévention d'un comportement inadéquat. En effet, la meilleure façon de prévenir le mal de dos ou d'améliorer la santé de son dos, s'il est déjà douloureux, est de l'assouplir et de le renforcer et globalement de maintenir une bonne condition physique. Il faut donc s'astreindre à faire des exercices et/ou des activités physiques.

Cependant, faire adopter un comportement nouveau aux patients pour améliorer leur santé n'est pas évident. Il ne suffit pas d'être bien informé pour adopter un comportement de prévention. Il convient d'être prudent et de tenir compte du patient lorsqu'on l'invite à changer ses habitudes. Dès lors, je serais de mon côté plus favorable à une démarche plus individualisée et à une action continue auprès des enfants dès leur plus jeune âge.

En conclusion, la Commission communautaire française ne subventionne aucun projet en lien avec le mal de dos pour les raisons que j'ai explicitées. Cependant, il faut signaler que les six maisons médicales que nous finançons ont mis en place dans le cadre de leur mission de prévention collective des écoles du dos qui visent à sensibiliser et à développer des activités pour les patients ayant souffert de maux de dos. L'objectif est d'apporter une meilleure connaissance de l'utilisation de son dos dans les mouvements de la vie quotidienne ou spécifiques à un travail et donc d'essayer de bien prévenir les troubles ou d'en diminuer les effets.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Jacques Brotchi.

**M. Jacques Brotchi (MR).**- Je remercie le ministre pour sa réponse, en particulier pour la fin de celle-ci. Pour ce qui est du début, je suis un peu déçu car je pensais que vous aviez au niveau de notre Parlement la possibilité de vous investir dans le domaine de la prévention. Je découvre le fonctionnement de ce Parlement puisque je suis nouveau et j'essaie de faire de mon mieux concernant un certain nombre de pathologies importantes.

Je suis très heureux de la fin de votre discours. J'ai moi-même édité il y a quelques années avec des sponsors privés des brochures éducatives à distribuer dans les écoles. C'est à ce niveau qu'il faut agir.

J'ai interpellé Mme Laanan de la même manière puisque c'est prioritairement à la Communauté française d'agir à ce sujet. Il ne faut peut-être pas lui en laisser tout le poids car rien n'a été fait.

## C.R. N° 8 (2009-2010)

J'espérais que nous aurions pu nous manifester à cette occasion en Région de Bruxelles-Capitale.

**Mme la Présidente.-** L'incident est clos.

### VACANCE DU POSTE DE DIRECTEUR D'ADMINISTRATION À LA DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. BENOÎT CEREXHE,  
MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Françoise Schepmans.

**Mme Françoise Schepmans (MR).-** Il me revient que la personne qui occupe le poste de directeur d'administration à la direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle devrait quitter ses fonctions en janvier 2010.

Compte tenu de la proximité de l'échéance et de la nécessité de pourvoir au remplacement dans les meilleures conditions, je souhaiterais connaître l'état d'avancement de ce dossier et vous poser quelques questions.

Une procédure de remplacement a-t-elle été lancée? Dans l'affirmative, s'agit-il d'un recrutement externe ou interne? Selon le choix arrêté, pouvez-vous me préciser les aspects méthodologiques et l'agenda y afférents?

Dans la négative, pour quelles raisons?

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

**M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique.-** Madame Schepmans, votre question est simple et précise. Ma réponse le sera tout autant.

Lors de sa séance du 26 novembre, le gouvernement a décidé de déclarer vacant au 1<sup>er</sup> janvier 2010 le poste de directeur d'administration dont question. Par ailleurs, le nouvel accord de majorité prévoyant un système de mandats élargi aux directeurs d'administration, il convient de réformer le système. Le départ à la retraite d'ici cinq ans de la majorité des directeurs d'administration constitue selon moi une belle opportunité d'entamer immédiatement ladite réforme.

Dans l'attente de la mise en place du nouveau système et pour permettre la continuité et la gestion journalière de la direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle, il a été décidé de désigner un agent aux fonctions supérieures de directeur d'administration.

Le gouvernement a chargé le conseil de direction de lui remettre un avis motivé sur les candidats. Les services du gouvernement ne manquent pas d'agents de qualité susceptibles de remplir cette fonction importante. L'avis demandé au conseil de direction nous sera communiqué rapidement.

Je vous rassure, nous mesurons toute l'importance du secteur couvert par la direction de l'enseignement et de la formation. Nous mettons tout en oeuvre pour que son pilotage soit assuré dans les meilleures conditions.

**Mme Françoise Schepmans (MR).-** Un système de mandats sera donc mis en place par le gouvernement. Or, une telle procédure prend un certain temps, au moins deux ans. Entre-

temps, ces fonctions seront assurées par un mécanisme de mobilité interne. N'aurait-il pas été plus judicieux de procéder plus rapidement au remplacement sachant que le poste allait se libérer? L'administration ne s'y prend-elle pas fort tard? En ce qui concerne le système des mandats, quel sera l'organe en charge de la procédure de recrutement?

**M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique.-** Vous dites que la procédure des mandats durera deux ans. Nous tenterons de réduire ce délai à un an.

Je le répète, tous ces départs nous permettront de lancer la réforme et de disposer de mandats à la Commission communautaire française. Nous y travaillons.

Le poste de directeur en question ne restera pas vacant. Une personne faisant fonction sera nommée dans l'attente d'une nomination définitive.

**Mme Françoise Schepmans (MR).-** Selon moi, le gouvernement aurait pu se décider plus rapidement quant à l'emploi de cette procédure de mandats.

**Mme la Présidente.-** L'incident est clos.

### LA FERMETURE D'UNE MAISON DE REPOS

DE M. MICHEL COLSON

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA FAMILLE

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Michel Colson.

**M. Michel Colson (MR).-** Monsieur le Ministre, du fait du retrait de son agrément par la Commission communautaire française, l'ancienne maison de repos Chartier rebaptisée Résidence Roi Baudouin et située sur la commune de Jette, a été évacuée il y a quelques semaines. Il semblerait qu'une telle mesure s'imposait à la Commission communautaire française étant donné que les normes fixées pour pouvoir tenir la maison de repos n'étaient pas respectées par les gestionnaires de l'établissement. Cette maison de repos comptait 47 résidents qu'il a fallu reloger de toute urgence.

J'aurais souhaité connaître les raisons qui ont entraîné le retrait de l'agrément de la maison de retraite. Qu'en a-t-il été du relogement des pensionnaires? Enfin, quelle est l'évolution du nombre de maisons de repos agréées par la Commission communautaire française? Je pense ici en termes de nombre de lits que nous savons insuffisant en Région de Bruxelles-Capitale. La fermeture d'une maison de repos est donc non seulement un drame humain mais c'est aussi un problème en termes de réponse à la demande.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Emir Kir.

**M. Emir Kir, ministre en charge de la Famille.-** Le Gouvernement de la Commission communautaire française a adopté le 12 novembre dernier le refus d'agrément de cet établissement. La résidence était sous autorisation de fonctionnement provisoire pour l'accueil de 56 résidents. De graves et nombreux manquements aux normes édictées par le décret du 22 mars 2007 relatif à la politique d'hébergement et d'accueil à mener envers les personnes âgées ont été constatés. En effet, lors de diverses visites d'inspection durant les mois de juillet et août, les services du gouvernement ont constaté la violation des normes d'encadrement et des normes administratives, à savoir insuffisance de personnel soignant, absence de directeur, non-prestation du contrôle technique, absence de comptes et bilans, etc.

La section hébergement du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé a été saisie de la question et a remis un avis favorable et unanime sur la proposition de refus d'agrément. Celui-ci a été décidé par le gouvernement en date du 25 septembre 2009.

La législation relative à la politique d'hébergement et d'accueil à mener envers les personnes âgées prévoit une possibilité de recours et d'audition du gestionnaire. Un recours contre cette décision a été introduit auprès de notre administration le 23 octobre. L'audition du gestionnaire telle que prévue à l'article 145 § 2 de l'arrêté d'application du décret a eu lieu le 9 novembre dernier devant la section hébergement du Conseil consultatif. Lors de cette audition, le gestionnaire n'a pas apporté d'éléments nouveaux ou de documents permettant de répondre aux manquements répétés de sa gestion d'un établissement pour personnes âgées. A l'issue de cette audition, un avis unanime m'a été remis, d'où la décision du 12 novembre.

Une copie de la décision en a été communiquée au gestionnaire de la maison de repos, au bourgmestre de Jette, à la présidente du CPAS de Jette, à l'Institut national de l'assurance-maladie et invalidité, au SPF Economie et au Service régional d'incendie.

En ce qui concerne la question du relogement, le jour de la notification de la décision, il ne restait que 19 résidents dans cette maison de repos. La présidente du CPAS et le bourgmestre ont fait appel à Infor Homes chargé de la coordination dans ce domaine. Son personnel a réalisé un travail remarquable et a veillé au relogement de chaque pensionnaire. Un encadrement logistique et un soutien psychologique ont été offerts aux résidents ainsi qu'à leurs familles.

Pour répondre à votre question plus générale, il existe 50 maisons de repos agréées par la Commission communautaire française avec 2.764 lits occupés et 1.290 lits en accord de principe. Selon notre programmation, il nous reste 150 lits disponibles.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Michel Colson.

**M. Michel Colson (MR).-** C'est important. Les procédures sont longues et les recours sont possibles, ce qui est tout à fait démocratique et légitime. Je crois même savoir qu'ils sont suspensifs. Il est donc logique que la procédure ait été relativement longue. Des rumeurs circulent à propos de ce dossier et le camp des "y a qu'à" s'est levé. Il s'agit d'une problématique délicate. Ce qui me rassure, c'est le respect des procédures tant par le Conseil consultatif que par l'administration de la Commission communautaire française et l'inspection.

Cela dit, il me revient que des gestionnaires mis en cause dans la gestion de la Résidence Roi Baudouin auraient déjà été connus de certains services d'inspection, de l'INAMI ou de la Commission communautaire française. Cette information est à mettre au conditionnel mais ils n'en seraient pas à leur premier fait. Il faudrait donc se demander si notre législation est suffisamment performante pour empêcher d'éventuels cas de récidive. Je n'ai pas de réponse à cette question.

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de la Famille.-** J'ai eu vent des mêmes rumeurs que vous et je les prends très au sérieux. Nous connaissons maintenant le nom et les coordonnées du gestionnaire de cette maison de repos. Nous allons y travailler.

Le décret voté à la quasi unanimité nous permet d'instaurer un encadrement plus concret allant jusqu'à la fermeture. La loi nous permet un meilleur regard et un contrôle plus précis de ce qui se passe dans les maisons de repos. Il faut cependant aussi respecter les procédures. Aux yeux de certains, les choses prennent trop de temps mais nous avons tous voté cette loi. A nous de la respecter.

**Mme la Présidente.-** L'incident est clos.

La séance plénière est suspendue à 13h06.

Séance plénière: après-midi

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente

La séance plénière est reprise à 14h33.

**Mme la Présidente.-** Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

**INTERPELLATIONS (SUITE)**

**Mme la Présidente.-** L'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

**LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES**

**DE MME GISÈLE MANDAILA,  
REPRÉSENTÉE PAR MME FRANÇOISE SCHEPMANS**

**INTERPELLATION JOINTE**

**LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

**DE MME FATIHA SAÏDI**

**ET INTERPELLATION JOINTE**

**LA MISE EN PLACE D'UN NUMÉRO VERT S'ADRESSANT  
AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ET À LEURS PROCHES**

**DE MME FATOUMATA SIDIBÉ**

**À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE  
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Françoise Schepmans.

**Mme Françoise Schepmans (MR).-** Ma collègue Gisèle Mandaila ne peut être parmi nous aujourd'hui et je me substitue donc à elle pour vous interpellier sur les violences conjugales. Lors de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes de 2008, M. Ban Ki-Moon, secrétaire général des Nations Unies, déclarait ceci: *"Il nous incombe à tous - hommes et femmes, soldats et Casques bleus, citoyens et dirigeants - d'aider à mettre fin à la violence contre les femmes"*.

Ces propos peuvent nous sembler concerner les contrées lointaines. Ce n'est pas le cas. Selon Oxfam-Solidarité, chaque jour, près de 140 plaintes sont déposées en Belgique pour violence conjugale. Les estimations établissent qu'une femme sur huit est victime de violence conjugale. Toujours selon Oxfam-Solidarité, la violence contre les femmes constitue la violation la plus répandue des droits humains dans le monde.

Depuis les années 2000, plusieurs enquêtes ont tenté de dresser un bilan statistique des violences conjugales. Une étude menée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) basée sur des interviews de 24.000 personnes dans 10 pays différents montre une prévalence de violence conjugale variant entre 15 et 70% de femmes interrogées. Les femmes subissent en majorité les violences au sein de leur couple (violences psychologiques, verbales, sexuelles, contraintes économiques, etc.).

Pour certains hommes, la violence est la réponse normale à ce qu'ils considèrent comme un refus d'obéissance. Ils ont vu leur père frapper leur mère, ont une tolérance minimale à la frustration, ne savent pas régler autrement les conflits et trouvent donc naturel de frapper leur compagne. Selon Amnesty International, la violence conjugale est et reste encore un phénomène tabou. De nombreux préjugés persistent et de fausses idées qui voilent la réalité du phénomène continuent de circuler. Pour beaucoup, violence conjugale équivaut à femme battue. Si cette association est établie, la violence englobe pourtant bien d'autres choses que les coups.

Il est également interpellant de constater que la violence conjugale touche tous les milieux socioculturels, y compris les plus favorisés intellectuellement. Aujourd'hui, malheureusement, le nombre de jeunes filles qui subissent les violences de la part de leur petit ami est en augmentation.

Au cours de sa vie, une femme sur trois dans le monde a été battue, a été contrainte d'avoir des rapports sexuels ou a subi d'autres formes de sévices. En Belgique, la violence conjugale touche une femme sur cinq. En outre, la moitié des femmes assassinées le sont par leur ex-conjoint ou par leur conjoint.

La violence conjugale contre les femmes est un déni flagrant des droits fondamentaux. Elle représente aussi un coût énorme pour la société, comme le rappelle Oxfam-Solidarité. En effet, outre les coûts de santé directs, huit millions de journées de travail rémunéré sont perdues à la suite des actes de violence familiale. La violence et la peur qu'elle suscite empêchent beaucoup de femmes et de filles de participer pleinement à la vie en société et d'aller à l'école ou au travail. Cette violence a également des conséquences traumatisantes pour les enfants qui vivent ces scènes douloureuses.

D'après le centre de prévention des violences conjugales et familiales, les femmes victimes de violences sont davantage menacées par la précarité matérielle que les hommes isolés. La difficulté de trouver un logement convenable est encore plus aiguë pour les femmes victimes de violences conjugales qui veulent se reloger après avoir quitté leur conjoint.

En Wallonie, un lit d'urgence est toujours prévu dans les maisons d'accueil mais ce dispositif n'existe pas à Bruxelles. Des femmes se voient ainsi refuser l'accès à un centre d'accueil faute de place et sont inscrites sur des listes d'attente. De telles situations peuvent conduire à des drames humains.

Certes, depuis quelques années, une prise de conscience des acteurs du monde politique et judiciaire se fait jour et des plans d'action ont été élaborés pour lutter contre ce phénomène. Certes, il existe une coordination provinciale, les circulaires 3 et 4 "tolérance zéro" ont été élaborées, chaque commune dispose d'un service d'égalité des chances et le nombre de plaintes a augmenté parce que de plus en plus de femmes savent qu'elles ont des droits. Tout cela est fort bien mais la Belgique a néanmoins encore du chemin à parcourir pour apporter des réponses concrètes et constantes à cette forme de criminalité. Trop d'hommes qui violent leur compagne bénéficient encore d'une impunité de fait et trop de femmes se résignent à leur sort.

Au vu de ce constat, je souhaite vous poser les questions suivantes. Ne faudrait-il pas développer une politique globale de lutte contre les violences réunissant tous les acteurs et ce, à tous les niveaux de pouvoir? Ensuite, afin de mieux lutter contre ce phénomène, ne faudrait-il pas envisager la création d'un poste de "Monsieur" ou "Madame anti-violence" tout comme il existe un poste de délégué aux droits de l'enfant?

Les textes légaux existent mais leur application pose problème parce que trop peu de moyens financiers et humains sont mis à disposition pour organiser une lutte efficace. Dès lors, que comptez-vous faire pour que cette batterie de mesures ne reste pas lettre morte? Ne faudrait-il pas également allouer davantage de moyens pour effectuer un travail de sensibilisation visant un changement des mentalités? Enfin, ne peut-on prévoir à Bruxelles un dispositif de lit d'urgence comme en Wallonie?

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour son interpellation jointe.

**Mme Fatiha Saïdi (PS).-** Avant toute chose, je souhaite remercier notre présidente ainsi que les membres du Bureau pour avoir inscrit les thématiques des personnes handicapées et de lutte contre les violences faites aux femmes à cette séance et aux alentours de dates anniversaires.

L'assemblée générale des Nations Unies proclamait la journée du 25 novembre "Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes". En proclamant cette journée, les Nations Unies rendent hommage aux soeurs Mirabal, deux militantes dominicaines assassinées brutalement le 25 novembre 1960 sur ordre de leur chef d'Etat de qui elles avaient refusé les avances.

Si la violence est définie par les Nations Unies comme tout acte portant un préjudice physique, sexuel, et/ou psychologique dans la sphère publique comme dans la sphère privée, les associations considèrent à juste titre que cette violence à l'égard des femmes est un frein à leur lutte pour l'égalité des chances dans les domaines juridique, social, politique et économique.

Si nous disposons aujourd'hui d'un véritable arsenal politique et juridique (national ou international), force est de constater que les violences à l'égard des femmes perdurent. Comme vous le savez, les violences faites aux femmes trouvent souvent leur source dans les rapports de domination et d'inégalité entre les sexes. Chaque acte de violence posé sur une femme a des conséquences très lourdes tant sur la victime elle-même que sur ses proches et la société tout entière.

Certains minimisent les violences conjugales en arguant par exemple du fait qu'elles relèvent de la vie intime et privée des individus. Or, il n'en est rien et nous ne pouvons bien évidemment cautionner ces dires car ces violences constituent des violations des droits fondamentaux des personnes à la vie, à la liberté et à la dignité humaine. Dès lors, les actions entreprises pour contrer ce fléau, si elles sont certes le fruit d'une volonté politique, doivent s'inscrire comme des obligations imposées à l'Etat par les instruments de protection des droits humains.

Je souhaite, Monsieur le Ministre, aux alentours de cette date anniversaire, revenir sur quelques points de la déclaration gouvernementale qui touchent à la violence subie par les femmes. Dans le cadre de cette interpellation, j'aborderai les points suivants:

1. l'élaboration du plan d'action national (PAN) 2009-2014;

2. la lutte contre les mariages forcés;

3. la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de me livrer au même exercice au Parlement de la Communauté française auprès de Mme Fadila Laanan pour prendre connaissance des niveaux de concertation et d'articulation entre nos deux institutions.

### **Plan d'action national**

Depuis 2005 et à l'initiative du ministre fédéral de l'époque, M. Christian Dupont, les entités fédérées étaient invitées à l'élaboration du Plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes. On le sait et tout le monde s'accorde à le dire, ce plan est important car il fixe des actions telles que la sensibilisation accrue des mondes professionnels judiciaire et médical, l'éducation et la formation des professionnels ainsi que l'accueil et la protection des victimes.

C'est lors de l'élaboration d'un plan national que l'on a d'ailleurs abouti enfin à une définition commune des violences qui ne pourra plus désormais prêter à confusion. Cette définition de la violence dans les relations intimes vise les couples, mariés ou non, hétérosexuels ou homosexuels, cohabitants ou non.

C'est donc, partant de l'importance de ce plan et aussi de la coordination entre les différents nouveaux de pouvoir, que nous nous réjouissons que notre Région soit associée à la réflexion, au suivi des recommandations et à l'actualisation du plan d'action national. Ceci nous donne par ailleurs une opportunité d'enrichir ce plan et de revendiquer des volets qui doivent y figurer sachant qu'au vu de l'état de nos finances et de nos compétences limitées, la Commission communautaire française ne peut assumer seule la totalité de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Aujourd'hui, un plan d'action national 2010-2014 est en voie de réalisation et je voudrais aussi vous interroger sur la présence éventuelle de la Commission communautaire française dans les discussions qui se mènent actuellement.

### **Lutte contre les mariages précoces et/ou forcés**

Dans le cadre de notre société en mutation, nous devons nous attaquer aux nouvelles problématiques émergentes comme celles des mariages que je viens de citer. Dans le cadre des mariages évoqués, on touche à une thématique sensible qui relève de l'intime et de la vie affective des personnes. Par ailleurs, lorsqu'on aborde cette thématique, il importe d'éviter toute stigmatisation de personnes ou de communautés. Il s'agit d'un phénomène complexe qui doit être appréhendé sans tabou mais avec sensibilité en prenant en considération toutes les mécaniques sociales traditionnelles par lesquelles elles sont mues.

Pour tenter de cerner plus précisément la question des mariages forcés, vous avez, sous la précédente législature, initié un large travail de concertation et de réflexion avec les jeunes, les parents, les acteurs concernés de l'associatif, de l'éducation et du secteur socio-sanitaire. Ce travail a abouti à la réalisation d'un plan d'action qui vise plusieurs objectifs dont les principaux résident dans la mise sur pied de formations à destination de toute personne confrontée professionnellement à ces questions et à la sensibilisation des jeunes et des parents.

Vous avez également soutenu un réseau qui s'est avéré très intéressant dans le travail de proximité accompli par les communes et dans lequel ma commune s'était inscrite par ailleurs.

Quelles sont donc les suites qui seront données à ce plan d'action ainsi qu'au réseau initié?

Je terminerai mon intervention par la lutte contre les mutilations sexuelles. On n'aura de cesse de répéter qu'elles constituent une violation fondamentale des droits des femmes et des fillettes de disposer des meilleures conditions de santé possibles, de vivre à l'abri de toutes les formes de violence physique et mentale et des pratiques traditionnelles préjudiciables et de vivre à l'abri des préjugés et d'autres pratiques fondées sur l'infériorité ou la supériorité présumée de l'un des deux sexes. Au regard de ces droits, il importe de prendre en considération la menace de mutilations sexuelles pouvant peser sur les filles et les femmes originaires des pays où ont cours ces pratiques et qui résident dans notre Région notamment par le soutien aux associations qui luttent contre celles-ci.

Depuis 2001, les auteurs de ces mutilations peuvent être poursuivis et condamnés. Sous la précédente législature, nous avons eu l'opportunité de procéder à une série d'auditions qui ont abouti à une proposition de résolution. Toutefois, nous avons constaté que l'arsenal judiciaire, s'il est nécessaire, n'est ni le seul moyen de lutte, ni le plus pertinent. En effet, il est essentiel d'agir préventivement via des actions de détection ainsi que des actions de sensibilisation de toutes les personnes cibles et de tous les acteurs socio-sanitaires.

Il faut dès lors mener des campagnes de sensibilisation et d'information en réseaux et dans tous les endroits dans lesquels les jeunes filles et les femmes victimes de mutilations ou risquant de l'être sont susceptibles de se rendre, à savoir écoles, maternités, centres de consultation des nourrissons, crèches, lieux d'accueil de la petite enfance, etc. Ce travail est bien mené en Communauté française et nous nous en réjouissons. Je souhaite cependant savoir si d'autres actions se déroulent dans notre Région autour de cette thématique.

Enfin, je souhaite vous faire part de ma grande satisfaction à l'égard de la création de la ligne téléphonique gratuite et confidentielle ouverte depuis le 25 novembre dernier disponible pour toute personne confrontée à la violence. Elle est initiée par la Région wallonne et je me réjouis de voir la Commission communautaire française collaborer à ce nouvel outil.

Après avoir parcouru ces quelques problématiques, j'en viens à présent aux questions que je souhaite vous adresser afin de disposer d'informations complémentaires.

La Commission communautaire française assiste-t-elle aux réunions préparatoires du nouveau plan d'action national ainsi qu'aux réunions de suivi concernant le plan d'action national précédent? Si oui, qui la représente lors de ces rencontres? Quels sont les axes spécifiques à la Commission communautaire française qui y sont présentés et défendus?

Quelles suites souhaitez-vous donner au plan d'action contre les mariages précoces et forcés ainsi qu'au réseau initié sous la précédente législature?

Pourriez-vous m'informer des actions menées autour de la lutte contre les mutilations sexuelles dans notre Région?

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Fatoumata Sidibé pour son interpellation jointe.

**Mme Fatoumata Sidibé (MR).-** Si je me réfère au nombre de personnes présentes dans cette assemblée, je crains de devoir

constater que la thématique des violences infligées aux femmes intéresse peu de personnes. C'est malheureusement un manque d'enthousiasme auquel nous assistons quotidiennement.

Mon intervention portera sur la mise en place d'un numéro vert destiné aux femmes victimes de violences. On le sait, le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette journée est extrêmement importante d'autant plus qu'en Belgique une femme sur cinq est victime de violences conjugales. Plus de 130 dossiers relatifs à des faits de violence conjugale sont ouverts chaque jour. En 2007, on dénombrait 35 femmes victimes d'assassinats ou de meurtres en Belgique contre 18 en 2006.

Sur le site de la campagne "Ruban blanc", nous pouvons lire qu'en 2008 la police fédérale a enregistré 37.347 délits dont 19.162 cas de coups et blessures, 16.647 cas de violence psychologique, 121 cas de violence sexuelle et 1.417 cas de violence économique. Cela représente une augmentation de 15% par rapport à 2007.

La violence tue mais le silence qui l'entoure tue aussi.

L'actualité rappelle régulièrement les actes de barbarie perpétrés contre les femmes. La violence tue bien sûr mais le silence qui l'entoure tue tout autant. Nous le savons, il est extrêmement difficile pour ces femmes de faire part de ce qu'elles vivent pour briser ce silence. La répétition de cette violence enferme la femme dans le mutisme et la culpabilité. Les voisins quant à eux sont démunis et ne savent pas toujours à qui s'adresser quand ils entendent des cris ou des appels à l'aide.

Il faut donc briser le silence, libérer la parole.

Dans ce contexte, tous les moyens de communication doivent être mis en place pour que les victimes et leur entourage puissent dénoncer de tels agissements ou à tout le moins trouver une oreille attentive. La mise en place d'un numéro vert national était souhaitée par les victimes mais aussi par de très nombreux acteurs du monde politique et associatif. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons appris par la presse ce 25 novembre que les ministres de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française et de la Région wallonne annonçaient la mise en place d'un numéro vert, le 0800/30 030, pour les femmes. La base de données de ce numéro vert est gérée par l'asbl Cap Sciences à Louvain-la-Neuve.

La ligne est accessible du lundi au samedi, de 9 à 20 heures. Nous aurions souhaité que le numéro vert soit accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 car la violence ne connaît pas de vacances et se poursuit en soirée et le dimanche. Néanmoins, c'est un grand pas.

Grâce à ce numéro vert, les victimes de violences intrafamiliales, les proches et les témoins pourront en effet appeler un service de renseignement et trouver une oreille attentive. L'initiative prise par les ministres des différentes entités est donc très positive.

Je souhaiterais interroger le ministre sur deux points. La Commission communautaire française est-elle impliquée dans ce projet? A-t-elle été contactée? Si oui, à quel niveau et comment? Si ce n'est pas le cas, des collaborations sont-elles envisagées? Quelles formes prendront-elles?

*(Applaudissements sur divers bancs)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo)-** J'ai examiné quelques échantillons de la législation de la Commission communautaire française concernant la violence faite à l'encontre des femmes ainsi que des questions annexes. Nous avons été prolifiques en matière de législation et ce, d'ailleurs plus souvent sous forme de résolutions que de décrets à proprement parler. A chaque fois, nous demandions que les autorités compétentes soient actives dans la lutte contre les violences et les discriminations faites aux femmes, là où elles jouent un rôle de relais vers d'autres niveaux de pouvoir.

Nos journaux - et certains plus que d'autres - sont émaillés de faits de violence à l'encontre de femmes, de jeunes filles et de fillettes, ce qui dénote une fameuse carence en termes affectifs et relationnels chez certains hommes pour lesquels le respect n'a pas l'air d'être une valeur innée. Une résolution a, à ce propos, été votée tant à la Communauté française qu'à la Commission communautaire française visant une généralisation progressive et phasée des modules d'animation à la vie relationnelle, affective et sexuelle destinés à l'ensemble des élèves de la Communauté française.

Ce projet de sensibilisation s'inscrit dans un contexte de mutation familiale qui prive parfois les jeunes de repères d'autonomie et de responsabilité et ce, dans un contexte sociétal où les messages publicitaires poussent non seulement à des réponses consommatoires rapides mais également à des images stéréotypées qui incitent à la violence. Nous demandions des synergies avec la Communauté française et la Région wallonne et recommandions l'adoption d'un accord de coopération élaboré en association avec les acteurs de terrain. Je souhaiterais que l'on fasse aujourd'hui le point sur ce prescrit légal.

Un autre prescrit légal évoqué déjà par Mme Fatiha Saïdi concerne le phénomène des mutilations sexuelles féminines dont nous nous étions fort émus. Il s'agit d'un outrage atroce avec des conséquences abominables pour la santé physique et des troubles psychologiques à vie. En l'espèce, le prescrit légal qui a été voté évoque notamment la nécessité de développer des actions de sensibilisation tant à l'attention des populations que des professionnels de l'éducation, le soutien à des associations de femmes migrantes et le soutien financier et pérenne aux associations actives dans la lutte contre les mutilations.

Un autre sujet qui a fait l'objet d'un vote est celui sur lequel vous avez vous-même énormément travaillé, Monsieur Kir, celui des mariages forcés. Il s'agit également d'une pratique barbare qui engloutit des femmes en ne leur laissant comme autres alternatives à cette vie conjugale imposée que la fuite ou parfois le suicide. Cette pratique barbare fait recette et nous a fait réagir via une résolution. Celle-ci prévoyait quelques dispositions pratiques telles que des campagnes d'information via des brochures, l'organisation d'événements, des formations spécifiques pour les travailleurs sociaux, une collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, etc. Là encore, quelles sont les actions nouvelles qui ont été menées en la matière?

Sous la législature précédente, pour prendre un avant-dernier exemple, une résolution demandait au Gouvernement de la Commission communautaire française un rapport annuel d'évaluation de la politique du gouvernement en matière d'égalité entre hommes et femmes. Ce dispositif fait suite à la quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995. A propos de ce dispositif, le gouvernement fédéral s'était engagé à fournir des rapports annuels faisant état des objectifs stratégiques que

chaque département ministériel poursuit en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

La Commission communautaire française s'est quelque peu inspirée de ce dispositif et a voté une résolution en 2005. Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas encore reçu de rapport en la matière, exception faite peut-être du jour où le parlement des femmes s'est tenu et où chacun d'entre vous est venu s'exprimer. Cette présentation n'a cependant pas la même teneur qu'un véritable rapport.

Nous avons déposé une proposition de résolution en matière de lutte contre les violences familiales et conjugales. Le phénomène n'est pas minime. En Europe, c'est la première cause de mort et d'invalidité des femmes âgées de 15 à 44 ans, alors même que très peu de cas sont signalés aux autorités.

Face à ces violences dont les femmes font l'objet, il nous semblait devoir agir tant sur les causes profondes permettant ce phénomène liées aux stéréotypes que contre les formes précises de violence. Dans ce texte, nous demandions notamment de sensibiliser les publics en luttant contre la banalisation de la violence, de mener des campagnes de prévention dans les écoles, de promouvoir l'accueil de première ligne, de mieux encadrer les auteurs de violences et de soutenir l'acteur associatif. Là aussi, je trouverais intéressant de vous entendre à la suite de l'adoption de tous ces textes législatifs.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Pierre Migisha.

**M. Pierre Migisha (cdH)-** Je souhaitais intervenir dans ce débat pour remettre sur la table la préoccupation du cdH, l'un des moteurs d'une réflexion sous la précédente législature et ce, au travers de nombreuses interpellations et pas seulement le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences conjugales. Le cdH a été à l'initiative de cette résolution votée à l'unanimité en avril 2006, résolution qui pointait diverses demandes, à savoir sensibilisation et information, lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge et formation continue des intervenants sociaux.

Sous la précédente législature, différentes initiatives avaient été prises essentiellement au niveau régional par la désignation d'un coordinateur, ce qui est une mesure positive eu égard à la nécessaire articulation des acteurs en la matière (police, parquets, associations de terrain, Praxis ou Centre de prévention des violences). Malheureusement, il faut considérer que c'est encore insuffisant au regard du nombre de violences encore et toujours en augmentation, clairement à mettre en lien avec la circulaire "tolérance zéro". Il est vrai qu'on dénonce plus facilement quand on sait que le suivi de la plainte est garanti.

Plus que jamais, le temps est à l'innovation. A un autre échelon de pouvoir, en Communauté française, le cdH a proposé la désignation d'un délégué général aux violences conjugales avec une triple mission, c'est-à-dire la récolte de toutes les informations pour mieux cerner et trouver les causes, chapeauter les synergies entre les différents acteurs associatifs et formuler des propositions et recommandations aux parlements tout en fournissant annuellement un rapport. Cette proposition est à mettre en parallèle avec ce qui existe dans deux autres pays, l'Espagne et la Suisse, où une personne incarne cette problématique des violences, ce qui amène certainement beaucoup plus de visibilité à cette cause ainsi qu'un aspect de proximité.

Au niveau fédéral, la ministre compétente, Joëlle Milquet, pilote le plan national de lutte contre les violences. Elle diversifie les actions par rapport aux nouvelles violences: mariages forcés ou mutilations génitales. Il n'est pas vain de rappeler qu'il faut en la matière une vigilance accrue pour réagir rapidement avec de nouvelles approches.

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Anne Herscovici.

**Mme Anne Herscovici (Ecolo).**- Des Nations Unies à la Commission communautaire française, en matière de violences faites aux femmes, tous les niveaux de pouvoir ont aussi un rôle à jouer et leur mot à dire. Encore faudrait-il ne pas en rester aux mots. Puisque nous sommes à la Commission communautaire française, j'évoquerai trois points liés d'une manière ou d'une autre à nos compétences.

Je voudrais parler d'abord de ce dont témoignent les responsables et les travailleurs des maisons d'accueil, qu'elles dépendent de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune ou de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Ces maisons hébergent une part de plus en plus importante de femmes victimes de violences physiques et psychiques et sont demandeuses d'un soutien renforcé pour pouvoir face à cette situation.

Elles veulent en particulier pouvoir adapter leur accueil à la présence d'enfants qui ont été témoins de violences, si pas victimes. En tout état de cause, ils sont au moins des victimes indirectes. Ces enfants vont rarement bien. Dépression, anxiété, faible estime de soi, difficultés d'apprentissage et nombreux problèmes de santé sont régulièrement épinglés. L'Année européenne de lutte contre la pauvreté, avec en Belgique le choix d'une priorité enfance, pourrait être l'occasion pour la Commission communautaire française notamment d'apporter un soutien particulier aux maisons d'accueil confrontées à cette problématique.

Si les femmes de tous les milieux sont victimes de violences intrafamiliales, la "dépendance financière des femmes est un maillon important dans le processus de la domination masculine" et les femmes qui subissent des violences ont davantage de difficultés à s'inscrire dans un processus d'insertion professionnelle qui leur permettrait de gagner en autonomie.

Là aussi, les maisons d'accueil et les associations qui travaillent avec les femmes nous apportent leurs témoignages. Ces difficultés sont d'autant plus grandes pour les femmes migrantes dont certaines n'ont bénéficié d'aucun accueil à leur arrivée en Belgique. Elles ont pu y vivre des années sans cours de langue, ni alphabétisation. C'est ainsi qu'une directrice de maison d'accueil rapporte les propos de femmes lui disant que la maison d'accueil avait été leur première rencontre avec la Belgique.

Voilà qui nous ramène au débat de ce matin sur l'accueil des primo-arrivants et à la question centrale de la prévention. Comment faire pour que des femmes ne se retrouvent pas, à la mesure de leur fragilité, dans des situations d'une extrême violence? Et que dire alors de la situation des femmes qui vivent dans la clandestinité, qui sont hébergées tantôt ici, tantôt là, et qui osent, moins que d'autres encore, parler de leur sort?

J'en viens ainsi au troisième point sur lequel je souhaite attirer votre attention. Je veux parler de toutes les femmes qui vivent dans une situation administrative telle que leur droit de séjour sur le territoire est lié à une obligation de cohabiter. Celle-ci est de deux ans, si je ne m'abuse. Il s'agit de régularisations par mariage notamment.

Lorsque ces femmes se trouvent confrontées à une situation de violence verbale ou physique, elles ne partent pas car cela signifierait pour elles un retour dans leur pays d'origine ou en tout cas un ordre de quitter le territoire. Trop de femmes sont ainsi victimes d'abus de pouvoir. Elles subissent des violences sans pouvoir protester et se retrouvent piégées. Si elles quittent le domicile conjugal, elles n'ont même pas droit à l'aide du CPAS.

Même si cela ne relève pas de nos compétences, je pense qu'il serait utile que le gouvernement relaie auprès du pouvoir fédéral les constats établis par les services que nous soutenons. Ne pourrait-on assimiler ces situations à celles vécues par des femmes ou des hommes victimes de la traite des êtres humains?

Le sujet semble faire consensus et les bons sentiments sont au rendez-vous. Pourtant, combien de temps encore notre main droite va-t-elle ignorer ce que fait notre main gauche? On sait que la violence de genre n'est pas seulement une question de femmes relevant de la sphère privée. On l'a maintes fois répété, il s'agit d'un problème qui concerne la société dans son ensemble.

Tout le monde en convient et admet que la violence n'est pas seulement physique. La dévalorisation, la soumission, l'imaginaire machiste construit sur la diffusion d'une certaine image de la femme sont autant de violences à l'égard des femmes. Avez-vous vu la Une effrayante de la "Dernière heure" de ce matin?

Il s'agit là de violences symboliques qui alimentent les violences verbales et physiques. A cet égard, tous les efforts consentis pour former - plutôt que sensibiliser - à long terme les jeunes et les moins jeunes à la prévention des violences sont anéantis par des campagnes publicitaires sexistes. Celles-ci envahissent l'espace public et médiatique. Elles montrent des femmes réduites à leurs fesses dans les abribus et présentent des hommes invités chaque matin sur nos ondes à acheter une voiture plutôt qu'à passer une journée avec une amie.

Je pourrais multiplier les exemples de ce type. Je sais que la Commission communautaire française n'est pas directement responsable mais nous siégeons ici et dans d'autres parlements où nous avons notre mot à dire en cette matière. Nous avons certes besoin de moyens financiers pour mener nos politiques mais nous ne devons pas permettre que celles-ci soient contrecarrées ou brisées par des décisions prises en d'autres lieux.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.**- Ces interpellations nous rappellent combien les violences faites aux femmes, singulièrement dans le cadre familial, constituent une atteinte inacceptable et injustifiable à l'intégrité des victimes.

Le 24 novembre dernier, veille de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, j'ai eu l'honneur de participer au lancement de la ligne téléphonique "Ecoute violences conjugales", le 0800/30.030. J'étais en compagnie de mes collègues Eliane Tillieux et Fadila Laanan, représentant respectivement la Région wallonne et la Communauté française.

Pour répondre à Mme Sidibé, je confirme qu'il s'agit bien d'une initiative commune de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française. Cette

ligne permettra de répondre encore mieux aux attentes et aux besoins des victimes. En fonction d'une première évaluation qui pourrait se faire dans le courant de l'année 2010, nous pourrions envisager une extension des horaires d'accès téléphonique suivant les moyens budgétaires disponibles.

Pour rappel, il s'agit d'une écoute spécialisée et confidentielle destinée à toute personne concernée par la violence entre partenaires. C'est à la fois pour les victimes, les auteurs, les enfants et leurs proches mais aussi pour les professionnels, ce qui permettra une meilleure compréhension des situations de violence entre partenaires auxquelles ils sont confrontés. Il ne s'agit pas uniquement de renvoyer vers des services spécialisés mais bien d'accueillir des demandes et d'y apporter des réponses appropriées. L'équipe se compose de cinq psychologues, d'une licenciée en sciences de la famille, du couple et de la sexualité et d'une assistante sociale.

Pour être efficace, une politique de lutte contre les violences conjugales se doit d'être globale, transversale et structurée. C'est dans cette optique que j'ai tenu à ce que la Commission communautaire française puisse participer pleinement à l'élaboration du nouveau plan d'action national et à son suivi. Dans un premier temps, seul le cabinet du secrétaire d'Etat régional en charge de l'Egalité des chances, Bruno De Lille, était invité pour représenter Bruxelles. Nous nous sommes fait inviter à cette réunion. C'est l'occasion pour nous d'enrichir ce plan des spécificités bruxelloises.

La Commission communautaire française s'inscrit totalement dans le plan d'action national en partenariat avec la Communauté française et la Région wallonne. Nous avons décidé de présenter une contribution commune aux trois entités qui reflète notre volonté de mutualiser nos moyens et nos expertises en matière d'analyse des problématiques de sensibilisation, de prévention et d'assistance aux victimes de violences entre partenaires ainsi qu'aux acteurs.

Cette approche intégrée sera formalisée par la mise en place d'un comité de coordination chargé d'assurer le suivi des mesures prises par les trois entités. De plus, à Bruxelles, la Commission communautaire française veillera à engager une collaboration avec la coordination régionale "violences entre partenaires", laquelle gère notamment la plate-forme de concertation régionale à laquelle les Commissions communautaires ne sont étonnamment pas associées.

Madame Saïdi, parmi les apports spécifiques de la Commission communautaire française, il y a bien sûr le plan d'action contre les mariages forcés et précoces que nous avons lancé au cours de la précédente législature. Nous avons levé ce tabou à Bruxelles. C'est une action éminemment importante. Elle s'articule sur trois axes principaux.

En premier, la structuration et la pérennisation d'un réseau de réflexion, à savoir le réseau mariages-migration actif depuis quatre ans fédère une douzaine d'associations. Deuxièmement, des formations sont organisées pour les travailleurs de première ligne appartenant au monde de l'enseignement, à l'associatif, aux communes et aux CPAS.

Le troisième volet est celui de la sensibilisation des jeunes et des parents par des outils d'information et d'animation thématiques. A cet égard, je vous invite à découvrir "Amours mortes", un spectacle de théâtre forum qui évoque avec poésie et humour la question du mariage forcé à travers le temps, l'espace et les cultures. Je ferai en sorte que ceux qui le désirent puissent participer à cette animation.

Nous sommes également très attentifs aux actions qui peuvent être menées avec les pays d'origine. A ce propos, j'ai rencontré la ministre congolaise en charge de l'Egalité hommes-femmes. Coopérer avec les pays d'origine aidera également à changer les mentalités. Hier, j'ai eu le plaisir d'accueillir en mon cabinet une délégation turque. Nous avons organisé une rencontre entre le réseau "mariage et migration", le représentant des municipalités et le secteur de l'enseignement autour de la délicate question des mariages forcés mais également sur tous les aspects liés à l'intégration des femmes.

En effet, vous l'avez dit, Madame Herscovici, les femmes font l'objet de chantages pour l'obtention de leurs papiers mais les hommes aussi! Ce sont les migrants en séjour légal dans notre pays qui exercent un chantage sur ceux qui viennent d'ailleurs. Ce fait doit être souligné. Il convient donc que nous lancions le débat avec ces pays d'origine et que nous coopérons en la matière.

Au cours de la présente législature, nous entendons développer ce plan d'action contre les mariages forcés et précoces et l'élargir à d'autres questions. Je me réjouis du fait qu'il ait été décidé d'élargir ce plan d'action à la Wallonie. Le principe a été adopté. Une note de synthèse devra prochainement être adoptée tant par la Commission communautaire française que par la Communauté française.

Je partage l'avis selon lequel la sensibilisation est essentielle pour changer les mentalités. Elle doit commencer dès le plus jeune âge.

Un autre axe fort de la Commission communautaire française est la prévention chez les jeunes. Hier, j'ai participé à une table ronde organisée par la Fédération des centres de planning familial. Y assistaient les centres de planning, les PMS et les PSE, les responsables des communes et des CPAS.

Le projet EVA a fait oeuvre de pionnier. Au cours de cette législature, l'animation sexuelle et affective dans les écoles devra être généralisée. Toutefois, les moyens financiers manquent actuellement. Le secteur cherche encore la meilleure manière d'organiser cette animation. D'ici 2010, la Communauté française et la Commission communautaire française devront définir un cadre de travail.

Je proposerai à la Communauté française d'évaluer le projet EVA et de définir ensuite une méthode pour l'avenir. Il faudra aussi pratiquer la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ensuite, en 2010, nous devons proposer un plan de généralisation des animations conforme à une analyse objective de la situation.

Par ailleurs, les travailleurs des centres de planning familial sont les acteurs premiers de l'animation affective et sexuelle. Cette mission ressortit à nos centres. Il est utile de les envoyer dans les écoles pour que les enfants puissent se diriger vers ces centres.

Dans le cadre de décisions qui devront être prises, il conviendra d'être attentif à privilégier la filière des centres de planning familial tout en assurant une étroite collaboration avec les services de promotion de la santé à l'école (PSE), les centres psycho-médico-sociaux (PMS), les communes, les CPAS et bien entendu les écoles.

Toujours en tant que ministre de l'Action sociale, je voudrais parler du formidable travail accompli par les services d'aide aux justiciables et les maisons d'accueil pour les victimes de violence conjugale. La Commission communautaire française en a agréé et subventionné quatorze. Cinq d'entre elles sont

spécialement dédiées à l'accueil du public féminin. Le centre de prévention des violences conjugales et familiales est la maison de référence en termes d'accueil des victimes. Ces maisons sont le premier refuge, garantie d'un lieu de confiance sécurisant, promoteur d'autonomie et de bien-être.

Mme Mandaila, par la voix de Mme Schepmans, m'a interpellé à propos du dispositif wallon des lits d'urgence. La Commission communautaire française avait déjà dégagé des moyens par le passé afin d'assurer un accueil 24 heures sur 24 dans six de nos quatorze maisons. Nous disposons d'un refuge spécialisé. Cela n'existait pas en Wallonie et elle a pris exemple sur nous.

Cependant, la question du nombre de places disponibles est importante. J'ai moi-même rencontré des représentants du secteur. Nous avons constaté, comme vous Madame Herscovici, un véritable manque de places. Dans les mois à venir, en collaboration avec la Commission communautaire française et notamment avec Mme Huytbroeck, nous devons venir en aide à ce secteur.

La Commission communautaire française a aussi renforcé le secteur de l'aide aux justiciables en agréant en 2008 deux nouveaux services: SOS viol et le Centre de prévention des violences conjugales, en plus du Service laïque d'aide aux justiciables et aux victimes. L'effort financier qui avait été consenti à l'époque était de 400.000 €. En agréant ces deux services, nous avons voulu manifester notre soutien aux associations actives et expertes en ce domaine.

La qualité et la continuité de la prise en charge par les différents services sont primordiales. Le gouvernement soutiendra la mise en place d'une coordination des actions en termes d'assistance aux victimes et d'une collaboration efficace entre les instances politiques et les institutions concernées.

A cet effet, il veillera à la conclusion d'un accord de coopération entre l'Etat, la Commission communautaire française, la Communauté flamande, la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire commune dans le domaine de l'assistance aux victimes. Cette coopération structurelle est nécessaire si nous voulons aboutir à une assistance et un service de qualité en faveur des victimes.

Enfin, il importe d'agir afin d'éradiquer ces pratiques barbares que sont les mutilations génitales féminines. En Région de Bruxelles-Capitale, des associations de terrain répondent aux besoins des jeunes filles qui y sont exposées. Je pense évidemment au Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines (GAMS) qui est un membre du réseau "mariage et migration" mais aussi aux centres de planning familial qui peuvent accueillir ce public.

En réponse à la question de Mme Fatiha Saïdi, je précise que la Fédération laïque des centres de planning familial organise régulièrement, en collaboration avec le GAMS, des formations sur cette thématique. Ces formations ouvertes à l'ensemble des acteurs du social et de la santé portent sur l'encadrement social, psychologique et gynécologique nécessaire aux patientes victimes de mutilations génitales. En la matière, la fédération organise également ce que l'on appelle plus communément des recyclages pour des gynécologues.

Toujours dans le cadre des actions organisées par les centres de planning familial, une campagne est également menée dans les écoles pour tenter de sensibiliser les enseignants qui n'ont pas toujours une connaissance de cette problématique. On m'a souvent rapporté que des jeunes filles ayant subi ces mutilations ne savaient parfois pas aller uriner aux toilettes et

qu'il y avait là un problème de communication et de connaissance de la problématique. Un réel travail doit donc être effectué vis-à-vis des écoles et des acteurs de première ligne.

Dans le cadre de notre contribution au plan d'action national, nous allons également étudier la possibilité de créer, en collaboration avec la Communauté Wallonie-Bruxelles, un système d'alerte dans l'hypothèse où un professeur, un éducateur, un membre du personnel médical ou un travailleur social, détecte un possible risque de mutilation génitale.

J'espère avoir ainsi répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées. Concernant la demande de M. Pierre Migisha à propos de la nomination d'un délégué aux violences conjugales, je répondrais que nous venons de lancer la ligne du téléphone vert et que nous devons étudier cette piste. J'aurai sans doute l'opportunité d'en discuter avec mes collègues de la Communauté Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Aujourd'hui, il faut vraiment saluer le travail mené en concertation par les trois entités afin de lancer, la veille de cette date anniversaire, une ligne téléphonique qui permettra de traiter la problématique.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

**Mme Fatiha Saïdi (PS).**- Je remercie le ministre pour ses réponses très complètes. Pour le Plan d'action national, vous dites: "Nous nous sommes fait inviter". Je vous félicite vraiment de vous être installé à table sans carton d'invitation. En effet, avoir imposé la Commission communautaire française comme partenaire dans l'élaboration du Plan, un plan dont j'ai rappelé l'importance, est vraiment primordial.

Je ne veux pas ici négliger la présence de notre Région ou dévaloriser le rôle que pourrait jouer M. De Lille ou ses représentants dans le cadre de l'élaboration de ce Plan mais notre Commission communautaire française, par la nature même des associations qu'elle soutient et par les publics auxquels elle s'adresse, a son mot à dire. Notre présence y est donc indispensable.

Je me réjouis également de votre volonté de continuer à inscrire la Commission communautaire française dans le réseau "migration". J'estime que ce réseau se bonifie avec l'âge.

La pièce que vous avez évoquée, "Amours Mortes", est une belle entrée en matière pour aborder des thématiques sensibles - je l'ai dit dans le cadre de mon interpellation - où le risque de dérapage est facile. Cette pièce intéresse les jeunes, nous avons pu le constater à plusieurs reprises. Elle parvient aussi à dédramatiser et à désamorcer des problèmes graves entre autres par le détour de l'humour.

En outre, ce qui est très intéressant dans cette pièce, c'est que chacun peut s'y retrouver quelle que soit son origine sociale, ethnique ou autre.

Pour terminer, je voudrais mettre l'accent sur votre volonté. Je constate une ferme volonté et un souhait sincère de concertation entre les entités fédérées et plus particulièrement entre la Communauté française et la Commission communautaire française. Cela ne peut que nous réjouir. Nous pouvons ainsi en renforçant les synergies nous montrer beaucoup plus ambitieux dans nos projets et également plus rationnels dans les coûts, ce qui n'est pas du luxe en regard des réalités financières que nous connaissons.

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (MR).**- Nous serons attentifs à la première évaluation qui devrait avoir lieu au premier semestre 2010 à la suite de la mise en place de la ligne verte. Nous verrons à ce moment quelles conclusions seront tirées et comment profiter au maximum de cette base de données qui sera vraiment importante pour avancer concrètement quant aux mesures à prendre notamment en ce qui concerne les femmes victimes de violences.

**Mme la Présidente.**- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman (Ecolo).**- Je voudrais remercier le ministre pour ses réponses détaillées et engagées. La mise en place d'une coordination entre la Région wallonne, la Commission communautaire française et la Communauté française pour assurer un suivi dans la lutte contre les violences est nécessaire. Ne serait-il pas intéressant que le Comité francophone de coordination des politiques sociales et de santé joue ce rôle?

Je vous remercie également pour votre suggestion de voir la pièce "*Amours Mortes*". De mon côté, je vous propose d'aller voir le film "*La Domination masculine*" de Patric Jean qui passe de façon malheureusement très confidentielle à l'Actor's Studio et démonte bien un système qui fait qu'il y a de la violence à l'égard des femmes.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Pierre Migisha.

**M. Pierre Migisha (cdH).**- Je soulignerai encore, comme je l'ai fait dans mon intervention, le besoin d'initiatives nouvelles. La ligne désormais ouverte en est une. Nous en attendons avec impatience les résultats. Vous avez aussi à plusieurs reprises souligné le besoin de synergie et de concertation avec les autres niveaux de pouvoir. S'il y a bien un domaine où cela s'applique, c'est celui-ci. Je ne peux que vous encourager à mener les actions adéquates avec la Commission communautaire commune, la Communauté française et l'Etat fédéral.

**Mme la Présidente.**- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

**M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.**- Mme Braeckman émet une proposition très intéressante. Il faudrait se demander si nous ne pourrions pas inscrire à l'agenda de ce comité francophone l'ensemble des problèmes que nous traitons. Je vais examiner cela de plus près car c'est une bonne idée.

**Mme la Présidente.**- Les incidents sont clos.

## VOTE RÉSERVÉ

### PROPOSITION DE MODIFICATION DU STATUT DU PERSONNEL DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

#### *Vote nominatif*

**Mme la Présidente.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur la proposition de modification du statut du personnel du Parlement francophone bruxellois [40 (2009-2010) n° 1].

- Il est procédé au vote.

63 membres ont pris part au vote.

63 membres ont voté oui.

Ont voté oui: Jacques Brotchi, Michel Colson, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Anne-Charlotte d'Ursel, Béatrice Fraiteur, Didier Gosuin, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Philippe Pivin, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Fatoumata Sidibe, Antoinette Spaak, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Philippe Close, Mohamed Daïf, Caroline Désir, Bea Diallo, Françoise Dupuis, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Alain Hutchinson, Jamal Ikazban, Anne-Sylvie Mouzon, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Olivia P'tito, Fatiha Saïdi, Freddy Thielemans, Eric Tomas, Aziz Albishari, Dominique Braeckman, Jean-Claude Defossé, Céline Delforge, Anne Dirix, Anne Herscovici, Zakia Khattabi, Vincent Lurquin, Alain Maron, Jacques Morel, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Yaron Pesztat, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Danielle Caron, Julie de Groote, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Bertin Mampaka Mankamba, Pierre Migisha, Joël Riguelle.

En conséquence, la proposition de modification du statut du personnel du Parlement francophone bruxellois est adoptée à l'unanimité. Elle sera notifiée aux membres du personnel du greffe.

## CLÔTURE

**Mme la Présidente.**- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance plénière est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 15h36.

Membres du Parlement présents à la séance:

MM. Albishari, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Brotchi, Mmes Caron, Carthé, MM. Chahid, Close, Colson, Daïf, de Clippele, Defossé, Mmes de Groote, Delforge, M. de Patoul, Mme Désir, MM. Destexhe, De Wolf, Diallo, Mme Dirix, MM. Doyen, du Bus de Warnaffe, Mmes Dupuis, d'Ursel, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mme El Yousfi, M. Fassi-Fihri, Mmes Fraiteur, Fremault, M. Gosuin, Mme Herscovici, MM. Hutchinson, Ikazban, Mmes Khattabi, Lemesre, MM. Lurquin, Mampaka Mankamba, Maron, Migisha, Mme Molenberg, MM. Morel, Mouhssin, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Ouriaghli, Ozkara, Mme Payfa, MM. Pesztat, Pinxteren, Pivin, Mme P'tito, M. Riguelle, Mmes Rousseaux, Saïdi, Schepmans, Sidibé, Spaak, Teitelbaum, MM. Thielemans, Tomas, Mmes Trachte, MM. Van Goidsenhoven.

Membres du gouvernement présents à la séance:

MM. Christos Doukeridis, Benoît Cerexhe, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir.

**RÉUNIONS DES COMMISSIONS**

*Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009*

**Commission des Affaires sociales**

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 8]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 8]

**Présents:** Mme Dominique Braeckman, MM. Jacques Brotchi, André du Bus de Warnaffe (remplace Mme Céline Fremault), Mme Nadia El Yousfi (supplée Mme Michèle Carthé), MM. Alain Hutchinson, Alain Maron, Mmes Olivia P'tito (remplace M. Jamal Ikazban), Fatoumata Sidibé (présidente).

*Mercredi 2 décembre 2009*

**Commission de la Santé**

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 [7 (2009-2010) n° 8]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2010 [8 (2009-2010) n° 9]

**Présents:** Mme Dominique Braeckman, MM. Jacques Brotchi, Michel Colson (remplace Mme Béatrice Fraiteur), Mme Céline Delforge (supplée M. Jacques Morel), MM. Bea Diallo (président), André du Bus de Warnaffe, Mme Anne Herscovici, M. Pierre Migisha, Mmes Olivia P'tito, Jacqueline Rousseaux, Fatiha Saïdi, Antoinette Spaak (supplée Mme Martine Payfa).

**ANNEXE 2**

**ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION**

- Arrêté 2009 / 134/4 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2009 par transfert de crédit entre allocations de base de l'activité 3 de la division 29 du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009
- Arrêté 2009 / 592/8 – modifiant le budget initial 2009 du service à gestion séparée "Service formation P.M.E." par transfert de crédits entre articles budgétaires
- Arrêté 2009 / 1281/18 – modifiant le budget décretaal pour l'année 2009 par transfert de crédits entre l'allocation de base 01.01 de la division 7 et l'allocation de base 11.02 de la division 4

